Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

« Les témoignages matériels de la construction de l'État des Pyrénées : la coprincipauté d'Andorre »

Livret 1 – Plan de gestion local

Composante du bien sériel candidat : **le château de Foix**



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Version du 15 décembre 2025

Ce dossier a été réalisé sur commande du Département de l'Ariège
dans le cadre de la candidature du bien sériel
« Les témoignages matériels de la construction de l'État des Pyrénées :
la coprincipauté d'Andorre »
pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
Il établit les orientations locales du plan de gestion
pour la composante du Château de Foix.
Le travail a été réalisé en cohérence
avec le plan de gestion global
porté par l'Andorre et en lien avec l'Espagne.
Le Conseil Départemental de l'Ariège
a confié la réalisation de ce dossier
à un groupement de prestataires :

- *Guillaume Duhamel Urbanisme, mandataire*
- *Atelier Lavigne, architectes associés représenté par Alexandra San*
- *AVEC ingénierie culturelle et touristique représenté par Marie Dumont-Pinsolle*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Table des matières

1. Analyse du site 6
Brève synthèse de la valeur universelle exceptionnelle 6
Description détaillée du château de Foix et de ses alentours 7
La valeur universelle exceptionnelle (VUE) qui justifie la candidature 14
Le dernier diagnostic du château et les derniers travaux réalisés 20
Le périmètre du bien proposé pour l'inscription 25
2. Stratégie de protection et de préservation 26
Mesures de protection et de gestion de la composante 26
Mesures de conservation 32
Régulation des usages, constructions, aménagements ou évènements proches du site 34
La prévention des risques 35
3. Prise en compte des enjeux du développement durable et gestion des paysages 42
Foix labellisée "Ville engagée pour le végétal" 42
La prise en compte de l'enjeu de biodiversité 44
La gestion des paysages des pechs, arrière-plan du château 48
4. Gestion des flux touristiques et accueil du public 55
L'offre touristique de Foix 55
Les sites touristiques à proximité 58
Programmation culturelle 60
Capacités d'hébergements 62
La question du stationnement 63
Les transports en commun 66
Modalités d'accueil sur le site du château 67
Gestion de la fréquentation 69
Création de ressources éducatives pour sensibiliser les visiteurs à la protection du site 70
Foix, « commune touristique » et « station touristique » 71
5. Développement économique et culturel 73
Rôle économique du château de Foix 73
Programmation événementielle en lien avec le château de Foix 74
Valorisation de l'identité locale 74
6. Gouvernance et partenariats 77
Le système de gestion local 77
L'engagement de l'État et des collectivités territoriales dans la gestion du bien proposé 79
7. Les défis et ambitions pour le château de Foix au sein du bien sériel candidat 83
Les défis spécifiques identifiés pour le château de Foix 83
La philosophie des actions définies dans le programme d'actions pour la composante 84

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



Le château depuis les rues piétonnes du centre historique
Source : G. Duhamel

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

1. Analyse du site

Brève synthèse de la valeur universelle exceptionnelle

Les témoignages matériels de la construction de l'État des Pyrénées : la Co-principauté d'Andorre témoignent, sur plus de mille ans, sans interruption ni discontinuité, du parcours des communautés de vallée, en général des massifs européens mais tout particulièrement des Pyrénées, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Si pendant des siècles l'apparition et le développement de ces unités montagnardes politico-sociales moyenâgeuses fût un fait somme toute banal et très répandu, ce qui est devenu sans doute une exceptionnalité c'est le fait qu'une - une seule - de ces très nombreuses communautés paysannes de vallée de part et d'autre des Pyrénées, celle des vallées d'Andorre, soit parvenue jusqu'au XXIe siècle en préservant dans la paix toutes ses particularités d'origine, dont la coseigneurie puis la coprincipauté et devenant en même temps, à la fin du XXe siècle, un État international de plein droit, démocratique et social, le 184e de l'Organisation des Nations unies.

Si ce fait est déjà exceptionnel par soi-même, les caractéristiques de ce parcours historique qui perdure soulignent encore davantage ce témoignage tout à fait unique à l'échelle planétaire. La permanence du triangle institutionnel coprinces - communautés qui existe toujours depuis 750 ans, sans avoir jamais été remis en cause et que la Constitution de 1993 consacre, est d'une singularité hors norme : un pays administré par son peuple, ayant deux coprinces étrangers – un évêque catholique et un président républicain – Chef d'État de la Principauté, à titre personnel et indivis, qui deviennent andorrans pendant leur exercice, mais sans intervention des États desquels ils relèvent, l'Espagne et la France, respectivement, même si l'un d'eux, comme c'est le cas pour le président de la République Française, est le chef de son propre État.

Les témoignages matériels de la construction de l'État des Pyrénées : la Co-principauté d'Andorre est un bien en série transnational avec 12 éléments constitutifs répartis au cœur et de chaque versant des Pyrénées sur trois États : l'Andorre, l'Espagne et la France qui montre les symboles de ce parcours unique. L'exceptionnalité de cette triade singulière est inscrite dans des monuments qui ont toujours incarné chacun des trois pouvoirs qui gouvernent l'Andorre : l'Église avec l'Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell, le pouvoir temporel avec le Château de Foix, le pouvoir des communautés regroupées d'abord dans leurs églises, puis unis dans la Casa de la Vall. La devise des armoiries sur sa porte d'entrée, *virtus unita fortior*, atteste de la conviction et de la force de l'unité d'action de ces communautés.

Une proposition transnationale en série est donc incontournable pour pouvoir saisir tous les témoignages matériels fondamentaux qui soutiennent et illustrent l'exceptionnalité du bien, permettant d'ailleurs d'approcher une réalité géographique particulière, celle des Pyrénées, dont le bien en série constitue une coupe axiale idéale.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Description détaillée du château de Foix et de ses alentours

La position de Foix dans la chaîne pyrénéenne, à l'entrée nord de l'Andorre

La chaîne des Pyrénées est une entité géographique puissante par ses reliefs et sa longueur. Dans ce massif, Foix est un jalon sur des voies humaines d'échanges culturels et économiques transpyrénéennes qui reliaient Toulouse à la Cerdagne, à la Seu d'Urgell et à l'Andorre via les vallées de l'Ariège. Le château de Foix s'est taillé une position majeure dans le contrôle du passage des biens et des personnes sur le versant nord de ces axes.
Au-delà du caractère défensif primitif et ostentatoire, cette forteresse est un symbole de protection et de sécurité. Si la majorité des éléments mobiliers du château ont disparu, d'autres, telles les archives pourtant plus fragiles, ont pu traverser le temps jusqu'à la période révolutionnaire (transférées à la préfecture), elles disparaissent dans un incendie en 1803). Grâce à la robustesse de ses murs et à la confiance qu'ils inspiraient, les archives déposées dans la Tour ronde permettaient de conserver les précieuses données documentaires et administratives dont les Andorrans pouvaient user en fonction des besoins.

On peut imaginer combien les émissaires Andorrans devaient être sensibles à la majesté de cette forteresse - dont ils n'avaient pas d'équivalent sur leurs terres - lorsqu'ils venaient déposer le paiement de la *questia*. La permanence de ce lieu de dépôt fut discutée lorsque les seigneurs fuxéens, au gré des alliances, déplacèrent le siège de leur pouvoir vers Mazères puis Orthez-Pau, mais Foix resta le lieu de paiement jusqu'en 1882 avant que celui-ci ne soit transféré à la préfecture des Pyrénées-Orientales pour finalement se faire à Paris à partir de 1963.

Le château, un témoignage unique dans la série

Le château reste au XXIe siècle, l'unique témoignage monumental militaire et civil du bien transnational en série. Avec son millénaire d'existence, il porte les marques des différentes avancées techniques et architecturales de chaque époque traversée. Ses fonctions initiales abandonnées, le site, depuis près de deux cents ans s'est lentement transformé en lieu et acteur de transmissions culturelles avec notamment le relais pris par l'installation du musée du Site du Château de Foix.

Le château de Foix est le monument emblématique de la ville du même nom, siège de la préfecture de l'Ariège. Les axes de circulation contemporains qui y mènent reprennent des voies anciennes tracées dans les reliefs montagnards des Pyrénées et de leur piémont. Le réseau routier se tisse naturellement le long des talwegs ou par des cols. Le profil linéaire singulier des contreforts parallèles à la chaîne que sont les massifs de l'Arize ou du Plantaurel a réservé des passages perpendiculaires, des cluses qui conditionnent l'orientation et la convergence des chemins. Pour des voyageurs, venus de l'ouest ou du Couserans en suivant la D117, c'est au dernier virage de la descente du Col-del-Bouich, que la silhouette des trois tours du château surgit, fascinante par la continuité qu'elle forme avec le rocher en se dégageant du paysage encaissé de la confluence des rivières de l'Arget et de l'Ariège. La RN20, sur l'axe nord-sud très fréquenté entre Toulouse, Foix et l'Andorre, quel que soit le sens de circulation, laisse découvrir plus progressivement le caractère altier du château par- dessus les toits de l'agglomération. L'entrée en ville se prolonge sur les voies de circulation. Le centre historique de la cité blottie aux pieds du rocher a gardé son réseau de ruelles tracé dans l'évolution des siècles médiévaux. Le passage des véhicules à moteur y est possible mais vite dissuadé par la chalandise des boutiques et des commerces. L'accès au parvis du château est accessible aux personnes à mobilité réduite (place de parking attribuée) mais reste interdit aux véhicules et inaccessibles aux bus. Une zone accueil vélo est en cours d'étude avec la possibilité de recharge de batteries électriques et de box de rangement. L'attractivité touristique de la ville draine aussi son lot de visiteurs qui flânent dans le dédale des rues et des placettes, le nez en l'air à la recherche des détails

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

architecturaux des maisons à pans de bois ou d'une perspective furtive en contre plongée sur le château qui se profile entre les encorbellements. Entraînés par une légère déclivité, leur promenade aboutit sur la place barrée par l'imposante façade de l'abbatiale Saint-Volusien et du cyprès centenaire qui lui tient compagnie. La visite se poursuit en remontant la rue du Palais de justice qui mène vers l'ancien palais du gouverneur installé dans la basse-cour du château, rebâti en 1727, puis transformé en tribunal en 1811 et tout récemment, en cœur du Musée départemental entièrement restructuré. C'est le point de départ de la montée vers le château.

La découverte actuelle du château

Aujourd'hui, l'accès se fait par une voie aménagée vers 1825 sur le flanc est du rocher et fermée par un pavillon-guichet d'inspiration néogothique, établi dans les années 1840 pour servir de logement au concierge du site devenu une prison. La voie est revêtue d'une calade de galets bordée de solides murs de soutènement arrimés à la paroi naturelle. Le tracé, conçu en plusieurs lacets, casse un dénivelé brutal d'environ 60 mètres d'à-pic au-dessus de la ville et remplace des sentiers antérieurs, très raides, taillés sur les versants au sud-est et au nord-ouest. De larges terrasses, aménagées par remblais au XIXe siècle entre les courtines et les enceintes, permettent aux visiteurs de découvrir une grande partie de la forteresse.

Les trois tours, toutes de pierres et de briques bâties, sont couronnées par des mâchicoulis. La plus ancienne, au nord, dite Tour de l'Arget (pour sa position en surplomb de la rivière éponyme), est ouverte à la visite dans ses parties bases seulement, est la seule à être pourvue d'un toit. La forme de la couverture en ardoise et du clocheton lui valent l'autre nom de Tour pointue. Avec la Tour carrée, au milieu, elle encadre un bâtiment aux vastes proportions traditionnellement appelé « salle des gardes ». La Tour ronde et, en contre-bas, les murs de la barbacane dite de « Fouichet » et de son châtelet, complètent le dispositif de défense vers le sud. D'autres vestiges de bâtiments isolés sont identifiés : poudrière, « chapelle des soldats », latrines. La compréhension globale de la forteresse est totale lorsqu'après avoir parcouru l'ensemble des salles médiévales organisées sur plusieurs niveaux et desservies par des escaliers hélicoïdaux en pierre, on parvient enfin sur les terrasses sommitales des tours. La ville, la confluence, le versant nord des Pyrénées vers l'Andorre s'offrent à la vue et à l'évidence de la situation et de l'occupation du site sur au moins deux millénaires.

Le socle rocheux sur lequel le château est implanté

Du point de vue géologique, le rocher du château est inscrit dans la zone nord- pyrénéenne et plus précisément sur le versant nord du massif primaire de l'Arize. L'isolement du rocher, par rapport à l'anticlinal du Saint-Sauveur et du Pech qui l'entourent, est dû à la compacité des calcaires (urgo-aptiens) qui le constituent. Sa plate-forme est déchiquetée en pente vers le sud-ouest. Cette solidité est, malgré tout, percée de diverses cavités qui sont réparties sur toute la périphérie en suivant majoritairement l'orientation de diaclases soumises à des karstifications. En 1969, vingt-sept grottes incluses dans des propriétés privées, réaménagées en cave, poulailler ou garages, sont prospectées. Les trois plus proches du château sont dites « fortifiées » pour la présence de murs en pierres sèches associés à leurs entrées. Les rares vestiges mobiliers prélevés (os de faune ou d'humains, céramiques, bronze, monnaies du IIIe siècle) ou observés : restes anciens datés de l'époque Moustérienne, cheval gravé du Paléolithique Supérieur…) témoignent d'une occupation sur du long terme.

En avançant dans le temps, quelques monnaies en or éclairent très sommairement la situation des contrées fuxéennes aux Ve et VIe siècles. Ces *trémissis,* monnaies répandues depuis le IIIe siècle, sont qualifiées de pseudo-impériales parce que frappées dans les domaines qui ont succédé à l'Empire romain : mérovingiens pour ces occurrences. Des exemplaires actuellement exposés au Musée départemental portent les mentions évoquant Foix et son château. Elles appartiennent à un atelier identifié *Castro fusci* (château de Foix) mais assorti

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

d'une réserve d'attribution à Foix qui n'a jamais été discutée. Elles indiquent, de fait, qu'une fortification est associée à un pouvoir public portant la base étymologique du nom de Foix, mais il serait très hasardeux de la situer sur le rocher.

L'histoire séculaire du château et du Comté de Foix

Finalement, la première mention écrite du château de Foix est relevée dans un projet de succession daté de 1002. Roger le Vieux, comte de Carcassonne, anticipe la répartition de ses biens, des droits et des territoires qui s'étalent au sud-ouest du comté entre les vallées de la Garonne et de l'Ariège, au nord des Pyrénées. Un ensemble auparavant inscrit dans l'ancien grand pagus (circonscription romaine) et diocèse de Toulouse. C'est Bernard, cadet de ses fils, mais surtout l'héritier de ce dernier, Roger, premier à porter le titre de comte de Foix au milieu du XIe siècle, qui en prend possession. « Le château et la terre de Foix » et les autres pays qui lui sont dévolus sont essentiellement situés en vallée de l'Ariège, berceau géographique initial d'un comté à insérer dans des contours mal définis. L'autorité n'y est pas clairement, ni définitivement fixée, dans un contexte perpétuel de dilatation et de rétractation d'emprises seigneuriales. Une nébuleuse territoriale, mais une réalité pour l'ensemble des aristocraties transpyrénéennes qui tendent toutes à affirmer leurs puissances.

Au début du XIe siècle, à Foix, un château préexiste donc à la présence d'un comte, sans être la marque d'une autorité centrale. Le bâtiment fuxéen est probablement une tour de hauteur réduite, au plan carré étroit, protégée d'une enceinte sur le promontoire calcaire qui se détache nettement des reliefs environnants. Il domine de plus de soixante mètres de haut l'abbaye fondée avant 849, date à laquelle Charles le Chauve la confie à l'abbé de Saint-Thibéry ; elle est alors soumise à la règle de saint Benoît et dédiée à saint Volusien. Les éléments mobiliers (céramiques engobées et fragments d'amphores) trouvés sur le piton (fouilles 2003) ou dans les grottes (prospection 1969) témoignent d'une occupation antérieure à l'implantation de l'abbaye, mais cette dernière a pu contribuer à polariser de nouvelles habitations. Une activité économique est donc déjà présente sans qu'il soit possible d'en mesurer l'importance.

Le choix du lieu de Foix comme siège comtal, castral, politique et dynastique n'est pas documenté. Sa situation est idéale à la confluence des rivières de l'Arget et de l'Ariège pour contrôler l'axe nord-sud de la vallée par où transitent les échanges méridionaux en direction de la Cerdagne ou de la Catalogne par la Seu d'Urgell. C'est la via mercadal (voie marchande) qui relie Toulouse à Barcelone (actuel axe de la N 20) croisée par les voies latérales à la chaîne pyrénéenne venues du Roussillon et du Razès vers le Couserans, le Comminges et au-delà, le Béarn (actuel axe de la D 117). Moins de dix kilomètres au nord, les derniers plis des Pyrénées s'ouvrent sur les plaines de la basse Ariège, du Lauragais et du Toulousain au niveau du Pas de Labarre (où un ensemble fortifié est attesté au XIIe siècle) Foix est donc positionnée à l'interface de deux mondes géographiques distincts : la plaine et la montagne.

Le lien aux vallées et à la montagne

Malgré le caractère isolé de certaines vallées et des cols franchissables à partir de 1900 mètres d'altitude, la montagne n'est pas véritablement vécue comme un obstacle, ni une frontière. Elle n'est pas non plus un désert, le peuplement est anciennement regroupé. Du point de vue religieux, les abbayes du Mas d'Azil, Foix et Pamiers sont citées en 1034 dans une *convenientia* (pacte écrit) entre Pierre, benjamin de Roger- le-Vieux, évêque de Gérone (†1051), et le futur Roger Ier de Foix, son neveu. Elles peuvent donc être, à l'occasion, des points d'appui stratégiques et économiques dans le cadre d'une politique d'affirmation du pouvoir comtal.
L'affirmation comtale passe par l'établissement d'un réseau castral le long de la vallée de l'Ariège. C'est autour des espaces de la haute Ariège, que le comte initie sa potestas (pouvoir). D'après les rares sources documentaires

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

de la période, entre 1002 et 1095, un ensemble de fortifications apparaissent comme comtales ou le deviennent entre Cintegabelle et Ax. Pamiers, création du comte, fait aussi partie de la liste : c'est un castrum (fortification avec habitat subordonné) qu'il construit près de l'abbaye de Frédelas.

Une architecture qui évolue avec la fonction seigneuriale

Le château, siège comtal, pendant ce temps, évolue. Les dispositifs de défense s'adaptent aux techniques militaires et aux types d'occupations qui s'y succèdent. L'ensemble architectural représenté sur le premier sceau comtal fuxéen connu (1215), malgré son caractère symbolique, peut-il restituer un état monumental du siège comtal des XIIe et XIIIe siècles ? La tour primitive construite au nord (avant le XIe siècle) est remaniée une première fois mais conserve des baies étroites et des pans de parements initiaux d'une très bonne facture en petits moellons réguliers rappelant ceux des églises romanes. Son rez-de-chaussée est voûté tandis que les niveaux supérieurs, planchéiés, s'appuient graduellement sur des ressauts gagnés dans l'épaisseur du mur nord. Une symétrie apparente des volumes (volontaire ou non) est obtenue par l'adjonction d'une deuxième tour à plan quadrangulaire, la Tour du milieu. Les deux tours sont reliées par un bâtiment, probablement un corps de logis à un seul niveau. Le substrat rocheux conditionne peut-être son implantation qui est désaxée par rapport à l'alignement des constructions ou reprend des structures antérieures (vestiges de murs du XIe siècle dans l'angle nord-est de la terrasse). En 1163, un acte est signé dans la *camera* du castrum. C'est- à-dire une pièce où l'apparat a une haute valeur de prestige, ce qui souligne l'importance des actes. Les créneaux dessinés pourraient être réels mais ils seraient alors une exception dans le panorama des fortifications montagnardes qui lui sont contemporaines. Pour parfaire le message des sceaux, le château est figuré surmontant un rocher et des lignes ondoyantes représentant la rivière qui coule à son pied.

Les temps troublés des croisades et du catharisme au XIIIe siècle

Avec la Croisade contre les Albigeois (cathares) et ses épisodes guerriers qui s'étalent sur près d'un demi-siècle dans tout le Midi Toulousain la stabilité abandonne le pays de Foix. Le comte Raimond-Roger combat dès le début, puis, après une soumission provisoire, comme le comte de Toulouse, il reprend les armes en menant l'armée toulousaine aux côtés de Raimond VI.

Les épisodes se succèdent. Notamment celui d'avril ou mai 1210 que rapporte Pierre des Vaux-Cernay, le chroniqueur contemporain acquis à la cause des Croisés : « Le comte de Montfort se dirigea vers Foix (…) Arrivé devant le château avec un seul chevalier, il chargea tous les ennemis placés en dehors de la porte et les refoula tous à l'intérieur ; il les aurait même poursuivis dans le château s'ils ne lui avaient fermé la porte au nez. Comme le comte se retirait, le chevalier qui l'avait accompagné fut assommé à coups de pierres par les défenseurs postés en haut des murs car le passage était étroit et bordé de murailles ». … »

Le nord du comté est attaqué plusieurs fois mais le château de Foix n'est jamais pris. C'est après la bataille de Muret et la soumission de tous les seigneurs languedociens, dont le comte de Foix, en avril 1214, que le château de Foix est donné en garantie de la soumission du comte ; il est remis entre les mains du légat du pape qui l'a remis en garde à l'abbé de Saint-Thibéry. C'est après l'arrivée du prince Louis (futur Louis VIII) en Languedoc, que le légat remet le château à Simon de Montfort, au printemps 1215. En novembre 1215, accompagnant Raymond VI de Toulouse, le comte Raymond-Roger vient plaider sa cause devant le concile du Latran ; dans son plaidoyer il évoque son château de Foix « si fort qu'il suffit à se défendre » ainsi que « l'eau limpide sourdant du rocher ». À l'issue du concile, le sort du comte restant quelque peu en suspens, le château est confié de nouveau à l'abbé de Saint-Thibéry puis restitué au comte Raymond-Roger en février 1218.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Un demi-siècle plus tard, Roger-Bernard III (1265-1302) est impliqué dans une guerre privée au profit du comte d'Armagnac et provoque régulièrement les officiers royaux. Une attitude qui lui attire la vindicte et l'intervention du roi de France, Philippe le Hardi, soucieux d'inspirer la crainte de ses sujets en son début de règne et à l'heure de l'intégration du comté de Toulouse à la couronne. En juin 1272, le roi lui-même, à la tête de l'ost royal, vint assiéger le château de Foix. Le chroniqueur Guillaume de Puylaurens rapporte que l'armée s'avança « après que l'on eut aplani les inégalités des chemins et élargi les passages étroits » ; serait évoquée là l'entrée dans le pays de Foix, probablement au niveau du Pas de Labarre. Le château et tout le comté en amont du Pas de Labarre sont saisis pour n'être restitués qu'en 1277. L'incursion royale est l'occasion d'une vaste enquête menée à l'échelle du comté. Cet acte de 1272 permet de connaître précisément les limites du comté et des places fortes du réseau castral dans lequel celle de Foix est inscrite, on y cite à nouveau la présence des grottes fortifiées qui renforcent le dispositif comtal de contrôle des voies menant vers le versant sud des Pyrénées.

L'extension du comté au Béarn au XIIIe siècle

Avec l'accession par alliance à la vicomté de Béarn en 1290, les comtes déplacent leur lieu privilégié de résidence vers ce nouveau domaine. Loin d'être abandonné, le site conserve sa vocation résidentielle et défensive avec une garnison. Il abrite les archives du comté et sert à l'occasion de prison. De sérieux remaniements sont réalisés. Le confort est amélioré. Des ouvertures sont pratiquées qui amènent plus de lumière dans les salles de la tour du milieu. Le rez-de-chaussée resté obscur a probablement conservé sa voûte en berceau d'origine. Les différents niveaux supérieurs sont consolidés par des voûtes en croisées d'ogive dont les clés portent les blasons des comtes. Au premier étage ainsi que sur une des deux clés du deuxième étage, les armes de Foix et de Béarn sont associées. La deuxième croisée porte les armoiries reconnaissables des comtes de Comminges. Une référence qui amène à situer les travaux postérieurement au mariage, vers 1324-1325, de Gaston II et d'Aliénor de Comminges, les parents de Gaston III de Béarn dit Fébus (1343-1391). Les arcs reposent sur des culs-de-lampe sculptés qui sont aujourd'hui très abîmés. Les différents niveaux sont reliés par un escalier à vis appliqué à la façade est. Des latrines sont supposées être installées dans des bâtiments secondaires appuyés à la tour.

Au XIVe siècle, la perte de la fonction de résidence comtale sous Gaston Fébus mais le maintien de la fonction militaire

À partir de 1360, Gaston Fébus fait rebâtir ce qui était jusque-là le modeste château de ses ancêtres à Mazères, un lieu plus à même de recevoir des seigneurs dignes de son rang, les princes et les rois, et il s'y installe. Le déménagement des meubles du château de Foix vers celui de Mazères en 1381 consacre la fin de la période de résidence comtale du château de Foix.

Le dépôt des archives dans la Tour Ronde au XVe siècle

Vient ensuite l'immense chantier de construction de la Tour ronde qui contribue à renforcer le dispositif défensif au sud et souligne le prestige du commanditaire (dont on ignore le nom) des XIVe et XVe siècles. Le registre de Réformation du Pays de Foix (1446) signale le dépôt des archives (dont celles concernant l'Andorre et la coseigneurie avec l'évêque d'Urgell) dans la Tour ronde. Un acte de 1447, fait référence à un tailleur de pierre dont le beau-père a construit la tour de Foix. Issu d'une carrière des alentours de Vernajoul/Labarre (un site est repéré près de Loubières en 1876 pour des réparations), le matériau utilisé est un grès dans lequel la forme arrondie des moellons est aisée à tailler. Six niveaux composés d'une unique pièce chacun sont reliés par un escalier à vis inscrit dans l'épaisseur du mur. A l'opposé de chaque entrée une fenêtre à coussièges éclaire le volume de base pentagonale surmonté d'une croisée d'ogives à six branches. Le confort d'une cheminée et des latrines est intégré dans la conception. Le sous-sol semble avoir initialement une vocation de chapelle (mention

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

de dédicace à saint Louis vers 1580). Le couronnement de la tour est parachevé par des mâchicoulis. Les marques de tâcherons retrouvées sur les merlons des autres tours permettent de deviner qu'un souci d'uniformisation s'est appliqué sur l'ensemble du site castral. Au milieu du XVe siècle, les habitants de Foix et de la Barguillère contribuaient quelque peu à l'entretien du château. La question des archives, de leur inventaire apparaît de façon récurrente et la liste des personnages incarcérés, qu'ils soient illustres ou inconnus, s'allonge alors que les guerres dites « de religion » amènent leurs lots de conflits et d'assauts du château.

La présence d'un capitaine pour la garnison et le château ne doit pas être confondue avec celle d'un gouverneur pour la province de Foix. Tous les deux représentent le comte sur place et incarnent son autorité par délégation (perception de la *questia* des Andorrans par exemple). Des travaux sont effectués à l'étage au-dessus du « tinel d'Armaignac » (actuelle salle des gardes) pour y aménager « salle et chambre dans la grande commodité et embellissement du château » (1585).

Au XVIe siècle, le château est rattaché à la couronne de France

En 1589 Henri III de Navarre, comte de Foix, devient Henri IV, roi de France. Le comté est incorporé à la couronne de France en 1607. Puis vient l'heure des démolitions quasi systématiques des forteresses et fortifications des communautés liées à la résistance protestante (Paix de Grâce d'Alès, 15 juillet 1629). De nombreux châteaux sont concernées en Ariège, et le château de Foix aurait dû en être : le gouverneur de Foix Laforest-Toiras manœuvra pour éviter cette démolition mais on peut imaginer surtout que le roi s'est assez facilement laissé persuader de revenir sur sa décision : le château de Foix avait été le siège du pouvoir comtal, il était désormais siège du pouvoir royal, il était le symbole de la province qui portait son nom et il était le berceau des ancêtres royaux (Louis XIII était le fils du dernier comte de Foix). Qui plus est, pour ces mêmes raisons d'ailleurs, on peut penser qu'il était le mieux entretenu des châteaux du pays de Foix et donc que les arguments de coût d'entretien qui motivèrent bien des démolitions s'appliquaient ici moins qu'ailleurs.



Plan du château et de l'enceinte de la ville de Foix – 1620
Source : Bibliothèque Nationale de France

Enfin, à la veille de troubles avec l'Espagne, des raisons de prudence pourraient expliquer les travaux de fortification de la basse-cour qui intervinrent dans la même période. Des murailles flanquées de pointes de bastion rejoignent les murs de la ville. Les portes du palais du gouverneur sont renforcées.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

En 1667, la charpente et la couverture de la Tour ronde font l'objet de travaux après les dégâts causés par la foudre. Un dessin, réalisé vers 1669, restitue un système défensif complet qui unit incontestablement les murs et les portes de la ville avec l'enceinte de la basse-cour. Cette dernière, excepté les contraintes naturelles du rocher, semble véritablement ne faire qu'une avec la forteresse du haut. Et la densité de bâtiments qui y sont représentés suscite des questionnements sur les évocations de clochers, des couvertures sur chacune des tours, d'échauguettes ou de latrines. Deux petites tours sont mentionnées en 1628, en plus des trois grandes, que l'on demande d'éclairer avec des fanaux un soir de réjouissance collective. Elles n'apparaissent cependant sur aucun plan connu.

Au XVIIIe siècle, un château proche de l'abandon

Les lieux deviennent peu accueillants et se délabrent. Il n'est pas rare que les gouverneurs en visite réclament des compléments de confort pour leur logis (vaisselles et linges). Les frais de la garnison qui ne trouve pas toujours des lits sur place et la fourniture du bois de chauffage sont à la charge des habitants, des réparations sont incessamment à faire sur les enceintes et les bâtiments. Au début du XVIIIe siècle, le constat d'abandon est probant, le site menace ruine, décision est prise de transformer le château en prison. La garnison reste en place jusqu'à la Révolution et les caisses d'archives sont transférées dans l'abbaye Saint-Volusien convertie en siège administratif. En 1727, des travaux sont engagés pour reconstruire le palais du gouverneur, qui deviendra plus tard le palais de justice et depuis 2019 le bâtiment est reconverti en musée.

La reconnaissance comme patrimoine à partir du XIXe siècle

Pour la forteresse, le XIXe siècle voit se succéder les projets de conversion des lieux après que l'État ait cédé sa propriété au Conseil général (1811). Certaines étapes sont connues grâce aux plans qui sont assez régulièrement produits depuis le XVIIIe siècle. La prison est maintenue jusqu'à l'inscription provisoire du château par Prosper Mérimée sur la liste des Monuments historiques (1862). Les premiers projets concrets visent la démolition de bâtiments désignés comme « parasites », malheureusement des vestiges médiévaux disparaissent dans le mouvement (1872-1884). Suivent des travaux de consolidation et de restauration qui sont supervisés par l'architecte Boeswildwald (1881-1893). C'est à cette époque qu'est créée la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts animée par des érudits et des historiens locaux qui impulsent la création d'un Musée départemental. Celui-ci ne sera véritablement bien installé qu'au milieu du XXe siècle.
Depuis, des opérations régulières d'entretien et de réparations des ouvrages sont réalisées à l'initiative du Conseil départemental en accord avec les préconisations des services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) via l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et le service régional de l'archéologie (SRA). Tous veillent à garantir l'intégrité historique et archéologique des lieux, soucieux de transmettre aux générations futures l'authenticité d'un patrimoine porteur des marques d'un long temps traversé. Un passé partagé avec les autres monuments témoins exceptionnels de l'Andorre et de la Seu d'Urgell.

Le château de Foix ne compte aujourd'hui aucun habitant (la surveillance du château et du musée est assurée par des systèmes électroniques). A l'instar de l'Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell, le château a été habité par le passé y compris après l'épisode carcéral : le châtelet a accueilli, jusque dans les années 1990-2000, le logement d'un guide faisant office de gardien, puis jusqu'en 2018 la billetterie d'entrée du château de Foix.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) qui justifie la candidature

La valeur universelle exceptionnelle du bien en série

Les témoignages matériels de la construction de l'État des Pyrénées : la Co-principauté d'Andorre témoignent, sur plus de mille ans, sans interruptions ni discontinuités, du parcours des communautés de vallée, en général des massifs européens mais tout particulièrement des Pyrénées, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Si pendant des siècles l'apparition et le développement de ces unités montagnardes politico-sociales moyenâgeuses fût un fait somme toute banal et très répandu, ce qui est devenu sans doute une énorme exceptionnalité c'est le fait qu'une - une seule - de ces très nombreuses communautés paysannes de vallée de part et d'autre des Pyrénées, celle des vallées d'Andorre, soit parvenue jusqu'au XXIe siècle en préservant dans la paix toutes ses particularités d'origine, dont la coseigneurie puis la coprincipauté et devenant en même temps, à la fin du XXe siècle, un État international de plein droit, démocratique et social, le 184e des Nations Unies.

Si ce fait est déjà exceptionnel par soi-même, les caractéristiques de ce parcours historique qui continue toujours soulignent encore davantage ce témoignage tout à fait unique à l'échelle planétaire. La permanence du triangle institutionnel coprinces - communautés qui existe toujours depuis 750 ans, sans avoir jamais été remis en cause et que la Constitution de 1993 consacre, est d'une singularité hors norme : un pays administré par son peuple, ayant deux coprinces étrangers – un évêque catholique et un président républicain – Chef d'État de la Principauté, à titre personnel et indivis, qui deviennent andorrans pendant leur exercice, mais sans intervention des États desquels ils relèvent, l'Espagne et la France, respectivement, même si l'un d'eux, comme c'est le cas pour le président de la République Française, est le chef de son propre État.

Les témoignages matériels de la construction de l'État des Pyrénées : la Co-principauté d'Andorre est un Bien en série transnational avec 12 éléments constitutifs répartis au cœur et de chaque versant des Pyrénées sur trois États : l'Andorre, l'Espagne et la France qui montre les symboles de ce parcours unique. L'exceptionnalité de cette triade singulière est inscrite dans des monuments qui ont toujours incarné chacun des trois pouvoirs qui gouvernent l'Andorre : l'Église avec l'Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell, le pouvoir temporel avec le Château de Foix, le pouvoir des communautés regroupées d'abord dans leurs églises, puis unis dans la *Casa de la Vall.* La devise des armoiries sur sa porte d'entrée, *virtus unita fortior*, atteste de la conviction sur la force de l'unité d'action de ces communautés.

Une proposition transnationale en série est donc incontournable pour pouvoir saisir tous les témoignages matériels fondamentaux qui soutiennent et illustrent l'exceptionnalité du Bien, permettant d'ailleurs d'approcher une réalité géographique particulière, celle des Pyrénées, dont le Bien en série constitue une coupe axiale idéale.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Apport de la composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série

Le Château de Foix, au cours de son histoire, s'est taillé la position la plus importante dans le contrôle du passage des biens et des personnes sur l'axe transpyrénéen qui reliait Toulouse à Barcelone et a contribué, par la personnalité de ses comtes, à asseoir un pouvoir bien déterminé à s'étendre vers le sud. En se faisant, les conditions ont amené à construire des situations particulières de compromis et notamment à la création d'un statut unique et inédit dans sa durée : la coprincipauté de l'Andorre avec l'évêque d'Urgell. À partir de la signature des deux pactes seigneuriaux de 1278 et 1288 (Paréages), le monument devint le lieu de référence exclusif pour les Andorrans au nord des Pyrénées. C'est là qu'ils allaient payer le tribut seigneurial biannuel, la *questia,* dont le paiement régulier, quasiment ininterrompu pendant sept-cents ans, assura la survie et la consolidation de la coseigneurie puis de la coprincipauté. La dernière remise de la *questia* a eu lieu à L'Elysée le 26 novembre 1991.

Dans ce contexte, le château de Foix reste au XXIe siècle l'unique témoignage monumental militaire et civil du bien transnational en série. Avec son millénaire d'existence, il porte les marques des différentes avancées techniques architecturales de chaque époque traversée. Il transmet toutes les intentions humaines qui ont prolongé sa permanence dans le paysage, bien conscientes de la symbolique qu'il exerce encore jusqu'à nos jours par sa seule présence physique.

Au-delà du caractère défensif primitif et ostentatoire, cette forteresse contient l'idée intrinsèque et corollaire de protection. Si certains éléments mobiliers n'en ont pas bénéficié, d'autres, au caractère plus périssable, ont pu traverser le temps jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (période révolutionnaire) grâce à la robustesse de ses murs et de la confiance qu'ils inspiraient. Conservatoire de mémoire, les archives qui étaient déposées au sommet de la Tour ronde ont permis de conserver les précieuses données documentaires qui éclairent les éléments du bien en série sur une bonne part de leurs réalités physiques et humaines et de leur processus d'évolution.

Ses fonctions initiales abandonnées, le site, depuis près de deux cents ans, s'est lentement transformé en lieu et acteur de transmissions culturelles avec notamment le relai pris par l'installation du musée départemental de l'Ariège (en appellation Musée de France). Le lien entre le château et les communautés andorranes ne fut jamais rompu. Ce monument symbolise toujours ce passé médiéval inscrit dans la constitution andorrane de 1993 et il contribue significativement à la VUE de la série.

Déclaration d'intégrité

Le Château de Foix, en France, est le monument emblématique de la ville du même nom, siège de la préfecture de l'Ariège. Bâti sur un piton rocheux qui domine la ville, le château fort est positionné à l'interface de deux mondes géographiques distincts : la plaine et la montagne. Depuis les terrasses sommitales des tours, la ville, la confluence, le versant nord des Pyrénées vers l'Andorre s'offrent à la vue et à l'évidence de la situation et de l'occupation du site sur au moins deux millénaires.

Le Château de Foix est, avec l'Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell, un des sièges et un des symboles des pouvoirs souverains de la coprincipauté. Siège des Comtes de Foix, il représente, à partir des deux pactes seigneuriaux entre l'évêque de La Seu d'Urgell et le comte de Foix (Paréages de 1278 et 1288) le lieu de référence exclusif pour les Andorrans au nord des Pyrénées. C'est là qu'ils allaient payer, comme pour l'évêché, le tribut

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

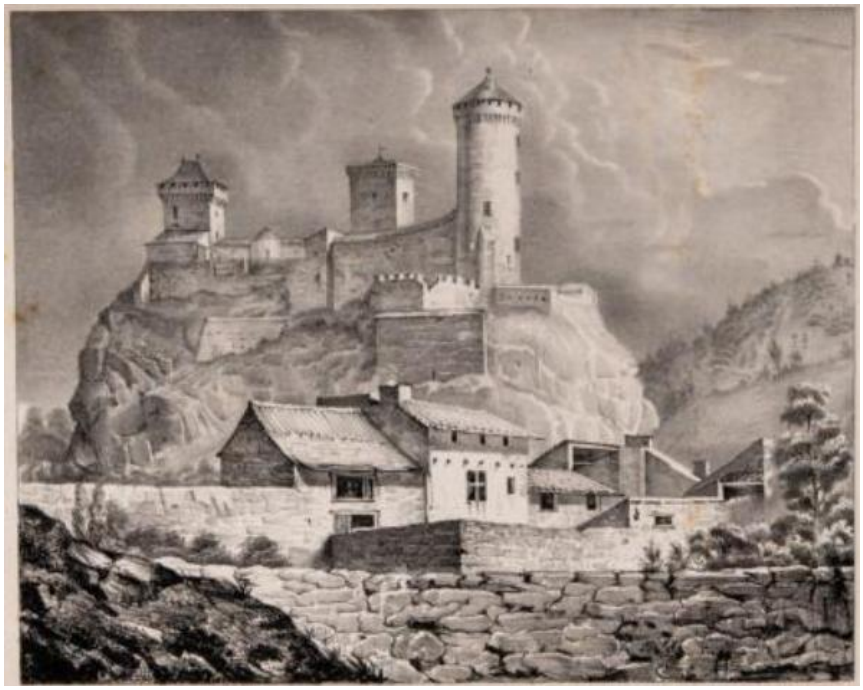
seigneurial biannuel, la *questia*, dont le paiement régulier, quasiment ininterrompu pendant sept-cents ans, assura la survie et la consolidation de la coseigneurie puis de la coprincipauté. Il a conservé pendant longtemps toute la documentation relative à l'histoire de l'Andorre dont les fonds d'archives sont très importants et multiples.

Le Château de Foix symbolise aussi pour l'Andorre la protection militaire, en contrepoint de celle spirituelle de l'Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell. Il est donc un autre élément incontournable de la série et indispensable à l'intégrité de ce bien sériel.

Déclaration d'authenticité

Le Château de Foix nous parvient avec tous les éléments qui témoignent de son histoire tout en conservant sa nature formelle et son rapport au centre historique et au paysage urbain qu'il domine. Il est toujours une référence dans le paysage, symbolique de verrou entre la plaine Toulousaine et la Haute Ariège conduisant vers l'Andorre. Il est l'un des seuls châteaux à avoir survécu aux démolitions quasi systématiques des forteresses et fortifications des communautés liées à la résistance protestante. Siège du pouvoir comtal et berceau des ancêtres royaux, il devient siège du pouvoir royal, Louis XIII étant le fils du dernier comte de Foix et dernier comte prince d'Andorre.

Depuis les maisons à pans de bois du centre historique fuxéen, le château se profile entre les encorbellements et l'on aperçoit la tour ronde. Celle-ci est la plus imposante de l'ensemble, sa structure a permis de favoriser les bonnes conditions de conservation des archives concernant la coseigneurie andorrane qui y étaient gardées. Ainsi, les sources documentaires, aujourd'hui disponibles, ont un haut caractère de fiabilité et de crédibilité, transmettant l'authenticité historique, matérielle et symbolique du monument.



Château de Foix dessiné par Auguste-Frédéric Bonnet entre 1880 et 1920
Source : archives départementales de la Haute Garonne, cote 37 FI 4

Le monument a été restauré de nombreuses fois. Plusieurs architectes en chef des monuments historiques et architectes du patrimoine se sont penchés sur les problématiques de restauration de cet ensemble exceptionnel

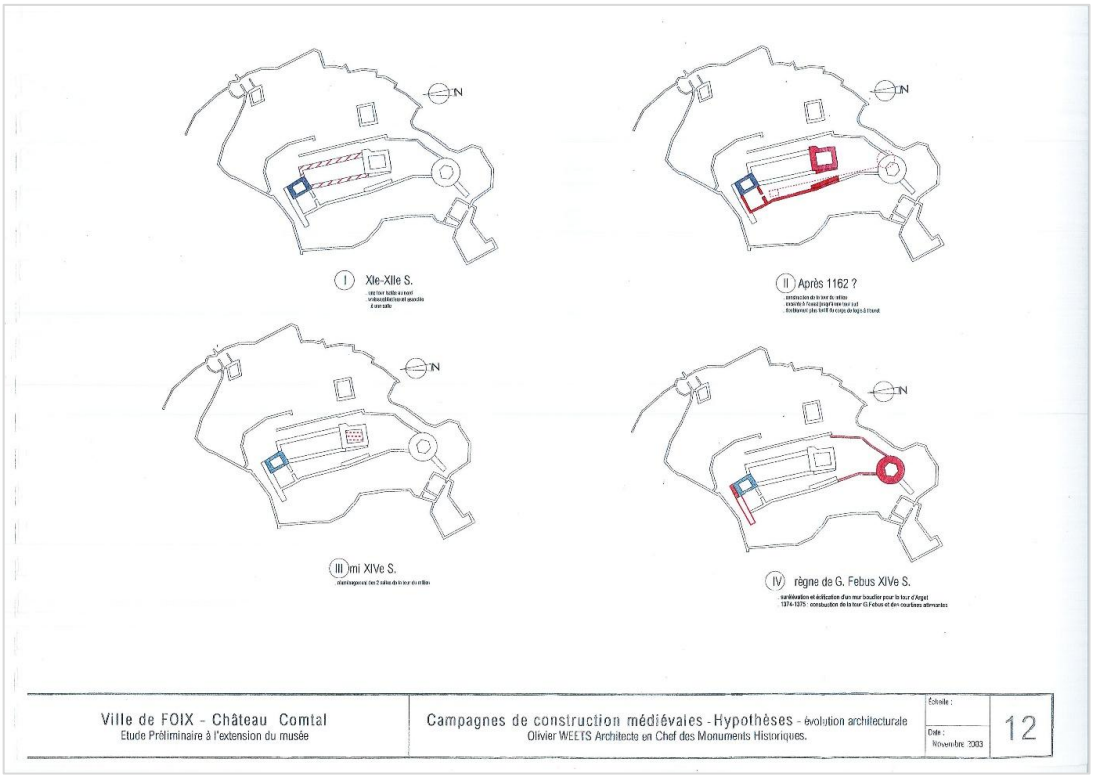
Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

car préservé de l'abandon et d'une possible destruction par la succession des usages depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Après avoir été la résidence des comtes de Foix, il fut successivement siège du gouverneur de province, garnison, prison, dépôt de mendicité et enfin classé comme Monument Historique, il devient un musée. Ses différentes fonctions lui ont values d'être toujours occupé, ce qui a largement contribué à la conservation de son élévation au fil des siècles.

Les hommes de l'art qui ont porté la responsabilité des travaux sur ce site, depuis Jules Kaehrling en 1930 jusqu'à Axel Letellier en 2025, étaient tous architectes en chef des monuments historiques, ou architectes du patrimoine, comme l'impose la législation française pour les travaux engagés sur des édifices classés au titre des monuments historiques. Cet impératif a permis pendant près d'un siècle d'opérations sur l'édifice de garantir la mise en œuvre de chantiers conduits dans le respect des méthodes de conservation et de restauration des monuments patrimoniaux, tant en ce qui concerne l'approche méthodologique que sur les techniques mises en œuvre et les matériaux utilisés.

En fait, seules les parties hautes ont été remaniées notamment lors des travaux menés au XIXe siècle mais la grande majorité des élévations sont celles du Moyen Âge depuis que les bâtiments carcéraux ont été démolis. Ces usages carcéraux ou résidentiels des comtes ont disparu au profit de l'usage patrimonial ce qui concourt bien entendu à sa conservation et à sa valorisation.

Le château de Foix est aujourd'hui propriété du Conseil Départemental de l'Ariège et les travaux qui y sont entrepris sont sous la responsabilité scientifique du conservateur régional des monuments historiques désigné par délégation du Ministère de la Culture en région et qui veille sur sa maintenance, sa conservation et son authenticité.



Campagnes de constructions médiévales, hypothèses
Source : Olivier Weets, étude préliminaire à l'extension du musée. 2003

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

La déclinaison locale des témoins confortant la valeur universelle exceptionnelle

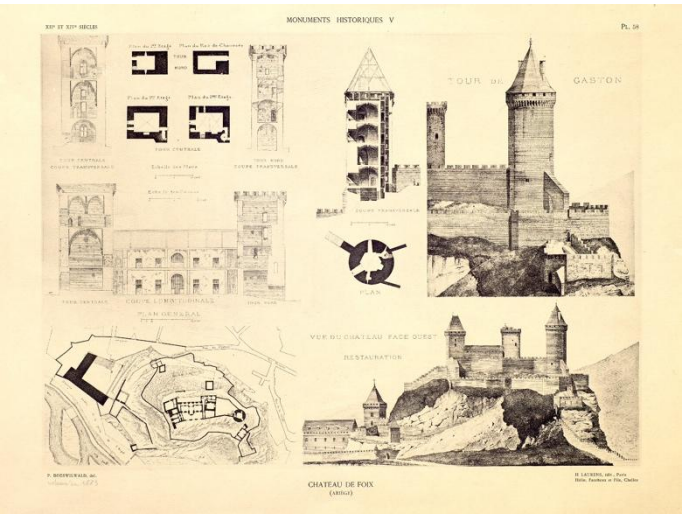
Attributs	Fondements	Témoins matériels	Déclinaison locale des témoins
L'empreinte du paysage historique médiéval	Illustrer des structures territoriales originelles témoignant d'organisations singulières, à la fois fossiles et vivantes	***Château de Foix**, Sant Joan de Caselles, Sant Romà de les Bons, Sant Martí de la Cortinada, Sant Climent de Pal, Santa Coloma, Casa de la Vall, Sant Serni de Nagol, Sant Miquel d'Engolasters*	La permanence de l'occupation du promontoire rocheux, des grottes ornées aux dernières occupations du château (Bien)
	Témoigner d'implantations anciennes réalisées afin de marquer le paysage naturel historique à une échelle significative	***Château de Foix**, Sant Joan de Caselles, Sant Romà de les Bons, Roc d'Enclar, Sant Serni de Nagol, Sant Miquel d'Engolasters*	Les rapports d'échelle entre le château qui surplombe la ville ancienne du haut de son promontoire rocheux (Bien) et qui se détache dans l'écrin des reliefs des pechs, préservés de toute urbanisation (zone tampon)
	Illustrer la permanence de la fonction jalon sur des axes de communication transpyrénéens historiques	***Château de Foix**, Sant Joan de Caselles, Sant Martí de la Cortinada, Santa Coloma, Roureda de la Margineda, Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell*	La préservation de l'écrin paysager du château, la compréhension des parcours d'approche historiques encore lisibles dans la trame urbaine et le paysage urbain (zone tampon)
	Incarner le rapport stable entre un monument et le terroir représentatif d'une communauté médiévale	*Sant Joan de Caselles, Sant Romà de les Bons, Sant Martí de la Cortinada, Sant Climent de Pal, Santa Coloma, Sant Serni de Nagol, Sant Miquel d'Engolasters*	Sans objet
L'unité dans l'hétérogénéité	Être représentatif de la continuité d'un style médiéval jusqu'à nos jours	***Château de Foix**, Sant Romà de les Bons, Santa Coloma, Sant Serni de Nagol, Sant Miquel d'Engolasters, Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell*	L'écriture de l'architecture médiévale de plusieurs périodes (Bien)
	Présenter une évolution stylistique, typologique et fonctionnelle expliquant l'histoire du Bien dans le contexte pyrénéen	*Sant Martí de la Cortinada, Sant Climent de Pal, Casa de la Vall*	Sans objet
	Illustrer de façon cohérente la pluralité d'échelles et l'hétérogénéité typologique (militaires, religieuses et civiles) représentant la diversité des acteurs historiques dont les éléments témoignent de leur dimension et caractère respectifs.	***Château de Foix**, Sant Joan de Caselles, Sant Romà de les Bons, Sant Martí de la Cortinada, Sant Climent de Pal, Santa Coloma, Roc d'Enclar, Roureda de la Margineda, Casa de la Vall, Sant Serni de Nagol, Sant Miquel d'Engolasters, Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell*	Le système de fortification dans toutes ses composantes matérielles (Bien) L'enceinte urbaine de la ville (zone tampon) Les relais fortifiés connus (zone tampon) La ville médiévale dans ses murs (zone tampon)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

La parole et le pacte	Témoigner directement de la volonté de faire perdurer le pacte féodal	*Sant Vicenç d'Enclar, la Roureda de la Margineda, Casa de la Vall,* ***Château de Foix****, Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell*	Permanence de la *Questia* pendant 700 ans
	Être représentatif des communautés primitives qui se sont approprié et ont pérennisé le pacte féodal fondateur en le faisant évoluer	*Sant Joan de Caselles, Sant Romà de les Bons, Sant Martí de la Cortinada, Sant Climent de Pal, Santa Coloma, Sant Serni de Nagol, Sant Miquel d'Engolasters, Casa de la Vall.*	Sans objet
La fixation du territoire	Symboliser, à la fois, un découpage territorial ancien et une frontière nationale moderne	***Château de Foix****, Casa de la Vall, Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell*	Les co-visibilités sortantes pour la lecture du paysage défendu (Bien et zone tampon) ou apparaissent des vestiges des limites du contés avec les différentes places fortes des alentours
L'absence révélatrice	Témoigner de la force d'un pacte dans le processus de non militarisation, mettant en exergue l'absence d'agressions armées dérivant d'un statut séculaire de neutralité et de paix	*Site archéologique du Roc d'Enclar*	Sans objet
Archives et survivance	Apporter un exemple original d'un héritage documentaire produit du processus unique dont témoignent les éléments de la série. Constituer l'outil fondamental de la diplomatie en remplaçant, dans l'esprit et la lettre, le recours à la violence, pour contribuer à la consolidation d'un État neutre et indépendant fondé sur le maintien unique du statut de coseigneurie jusqu'à nos jours.	***Château de Foix*** *(Tour Ronde), Casa de la Vall (Armoire des Sept Clés), Ensemble Cathédral de La Seu d'Urgell (salle des Archives de la cathédrale)*	Archives dans la Tour Ronde (Bien)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Le dernier diagnostic du château et les derniers travaux réalisés



Les bâtiments de la forteresse de Foix ont été construits à différentes époques. Les bases des premiers datent du XIe siècle pour la partie nord avec notamment la tour dite de l'Arget, puis d'autres élévations ont été exécutées jusqu'au XIXe siècle. La totalité de la partie sommitale a été aménagée ainsi que les pourtours au-dessus des à-pics rocheux, les accès adossés aux parois, les bâtiments aux pieds du rocher.

Etude du château, Paul Louis Boeswillwald.
Source : Archives Départementales de l'Ariège

Toutes ces parties présentent un état sanitaire inégal qui résulte d'une exposition séculaire aux éléments naturels, de la nature des matériaux utilisés et des différents usages faits de ces espaces. Qu'ils soient humains ou naturels, les facteurs affectant le bien sont identifiés par des opérations de diagnostics qui viennent compléter un entretien régulier du site (retrait de végétation, entretien des systèmes de drainages des eaux pluviales, maçonnerie d'appoint). Les travaux sont engagés à la suite d'études de diagnostic chiffré réalisé par des architectes du patrimoine et sont soumis aux services de l'État compétents (DRAC) qui autorisent les travaux, puis suivent leur déroulement tout en accompagnant avec des aides financières.

Depuis les grands travaux de restauration engagés par Paul Boeswildwald à partir de 1881 qui ont abouti à la démolition des édifices carcéraux édifiés dans le premier quart du XIXe siècle, de nombreux architectes se sont penchés sur les problématiques de restauration de cet ensemble exceptionnel. Exceptionnel en effet, car préservé de l'abandon et d'une possible destruction par la succession des usages depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours : après avoir été la résidence des comtes de Foix, il fut tour à tour siège du gouverneur de province, garnison, prison, dépôt de mendicité et enfin musée. Les hommes de l'art qui ont porté la responsabilité des travaux sur ce site, depuis Jules Kaehrling en 1930 jusqu'à Axel Letellier en 2025, étaient tous architectes en chef des monuments historiques, ou architectes du patrimoine, comme l'impose la législation française pour les travaux engagés sur des édifices classés au titre des monuments historiques.

A partir du départ de la garnison, en 1789, une série de travaux sont engagés sur l'édifice, visant à la fois à son entretien et à la modification de ses affectations :

Date	Objet des travaux et évènements marquants	Auteur
XIXe siècle : AMÉNAGEMENTS et "RETRANCHEMENTS"		
1822	"Modernisation" de la prison : annexe pénitentiaire entre les deux tours, aménagement d'une chapelle, création de grandes baies dans la salle voûtée	COMA, Architecte Diocésain
1825	Établissement de la rampe d'accès au château	

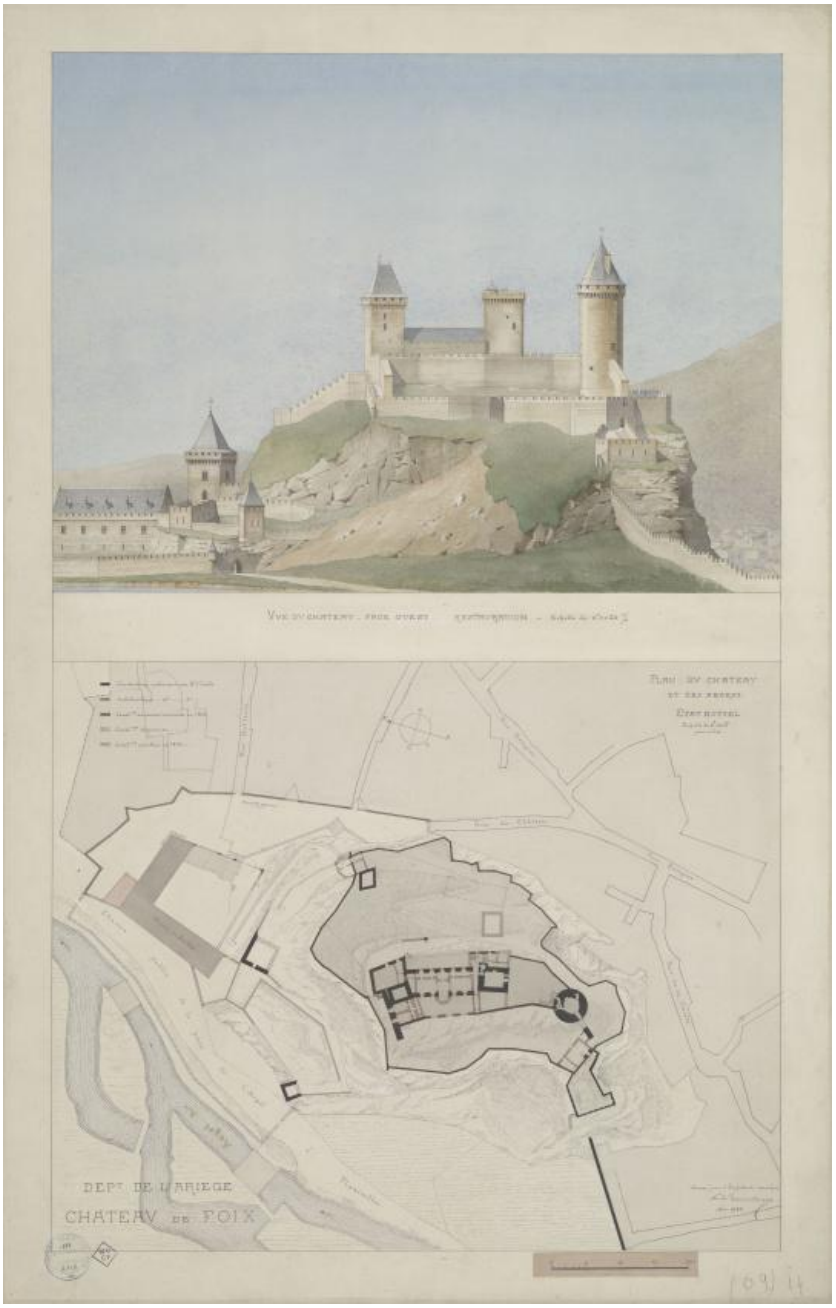
Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

1840	**Classement provisoire au titre des Monuments Historiques.**	
1862	Classement définitif au titre des Monuments Historiques. Déménagement des prisons hors la ville	
1867	Incendie de la tour ronde	
1872-1884	**Premiers travaux de restauration: démolition des bâtiments "parasites", et des locaux carcéraux construits par Coma, ainsi que des parties médiévales.**	
1876-1878	Travaux de consolidation d'urgence	
1881-1882	Engagement des travaux de restauration	Boeswilwald
1885-1890	Restauration des corps de bâtiments principaux et aménagement en musée	Boeswilwald
1887	Démolition de la tour du centre et début des travaux de restauration, dégagement des constructions modernes accolées à la tour nord	Boeswilwald
1893	Interruption des travaux de restauration	
XXe siècle : ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR		
1923	*Éboulement de roches au quartier l'Arget, au nord de la barbacane (chutes de blocs fréquentes)*	
1928	*Une partie de la tour ronde s'effondre, frappée par la foudre*	
1930-1936	Protection du mur ouest de la salle transformée en musée	Kaehrling
1932	Restauration de la tour ronde	Kaehrling
1940-1941	Restauration des enceintes, suite à des éboulements, reprise de la courtine haute à l'Ouest	
1947-1959	Consolidation des bâtiments et des murs de soutènement	Stym-Popper
1963-1968	Installation de paratonnerres, remise en état des salles des 1er et 2ème étages de la tour centrale, et de la grande salle (de manière partielle). Consolidation des terrasses et de l'enceinte sud-est, restauration partielle des murs du château, rue des Moulins. Mise hors d'eau de la salle des gardes par une terrasse	Stym-Popper
1969	Repérage des grottes et cavités du rocher du château	SRA, Richard Danis
1973-1975	Consolidation et purge du rempart	
1974-1975	Remise en état des parties dangereuses du rempart, côté sud et nord	Voinchet, ACMH
1981	Aménagement d'un local d'accueil	Lagneau, ACMH
1990	Consolidation de la courtine sud-est et restructuration des remparts	SDAP
1991	Consolidation de la muraille ouest, étanchement des terrasses de deux tours	

source: Etude préliminaire à l'extension du Musée, Olivier Weets, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Novembre 2003

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Date	Etude ou travaux	Auteur
1991	Etude préliminaire pouvant servir à la restauration générale des maçonneries. Etude portant sur l'ensemble des maçonneries extérieures et intérieures	Calvel, ACMH
1997	Consolidation courtine ouest	Calvel, ACMH
2003	Etude préliminaire à l'extension du musée	Weets, ACMH

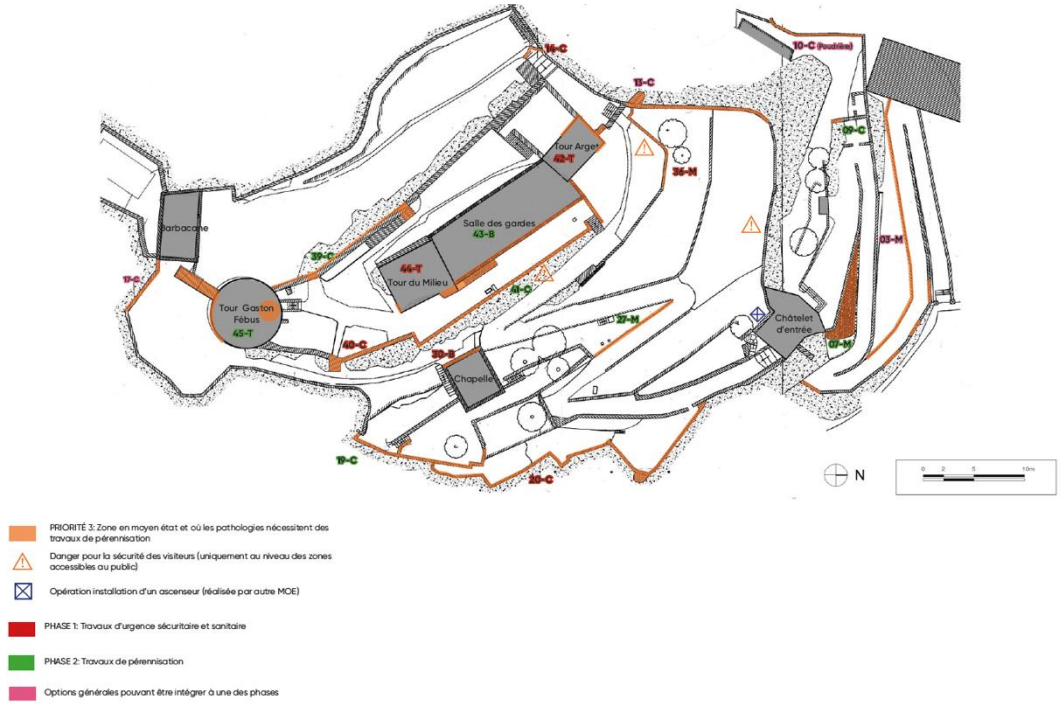


Paul Louis Boeswillwald, Château de Foix. Restauration.
Élévation de la façade ouest, état actuel. Plan du château et ses abords, 1881.
Source : Médiathèque du Patrimoine, Ministère de la culture

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Le dernier diagnostic effectué en 2016 par Axel Letellier, a permis d'établir un programme de travaux adaptés en fonction de niveaux de priorités d'interventions de conservation depuis l'urgence sanitaire à l'amélioration des parcours dans les zones accessibles au public. Depuis lors, des travaux ont été réalisés et d'autres sont en cours (hors entretien courant, dé-végétalisation, drainages qui ont lieu annuellement) :

Année de réalisation	Travaux	Zones concernées	Budget alloué
2018-2019-2020	Tranche 1 et tranche 2 consolidation urgente	- Enceinte extérieure ouest - Salle des gardes : toiture terrasse - Tour ronde : toiture terrasse - Poudrière - Portions d'enceintes et murailles - Tour carrée : escalier - Tour ronde : ancien cachot et escalier	1.182.923 € (hors maîtrise d'œuvre, soit 9,5% de plus)
	Projet d'aménagement du château Création d'un nouvel espace muséal	- Château - Ancien palais des Gouverneurs	6.391.000 € HT
2021-2026	Tranche 3 : zones en moyen état et où les pathologies nécessitent des travaux de pérennisation. Subdivisé en 4 phases	- Enceinte, courtine et contrefort ouest - Montée au château - Tour de l'Arget : menuiseries - Tour du milieu : angle est - Chapelle - Accès : bas, poudrière, muret - Tour ronde : couvrement de tourelle de l'escalier, contrefort - Salle des gardes : façade nord-est et escalier - Toutes les zones : nettoyage des parements, rejointoiement, relancis des pierres et cristallisation des arases	1.552.009 € (hors maîtrise d'œuvre, soit 9,5% de plus)
2023-2025	Construction d'un deuxième ascenseur	Liaison entre la terrasse panoramique et le Châtelet	2 771 147,44 € HT



Travaux de consolidation et mise en sécurité du site, TRANCHE 3, Programme des travaux, Novembre 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE



Le château et la ville depuis la rive opposée de l'Ariège

Source : G. Duhamel

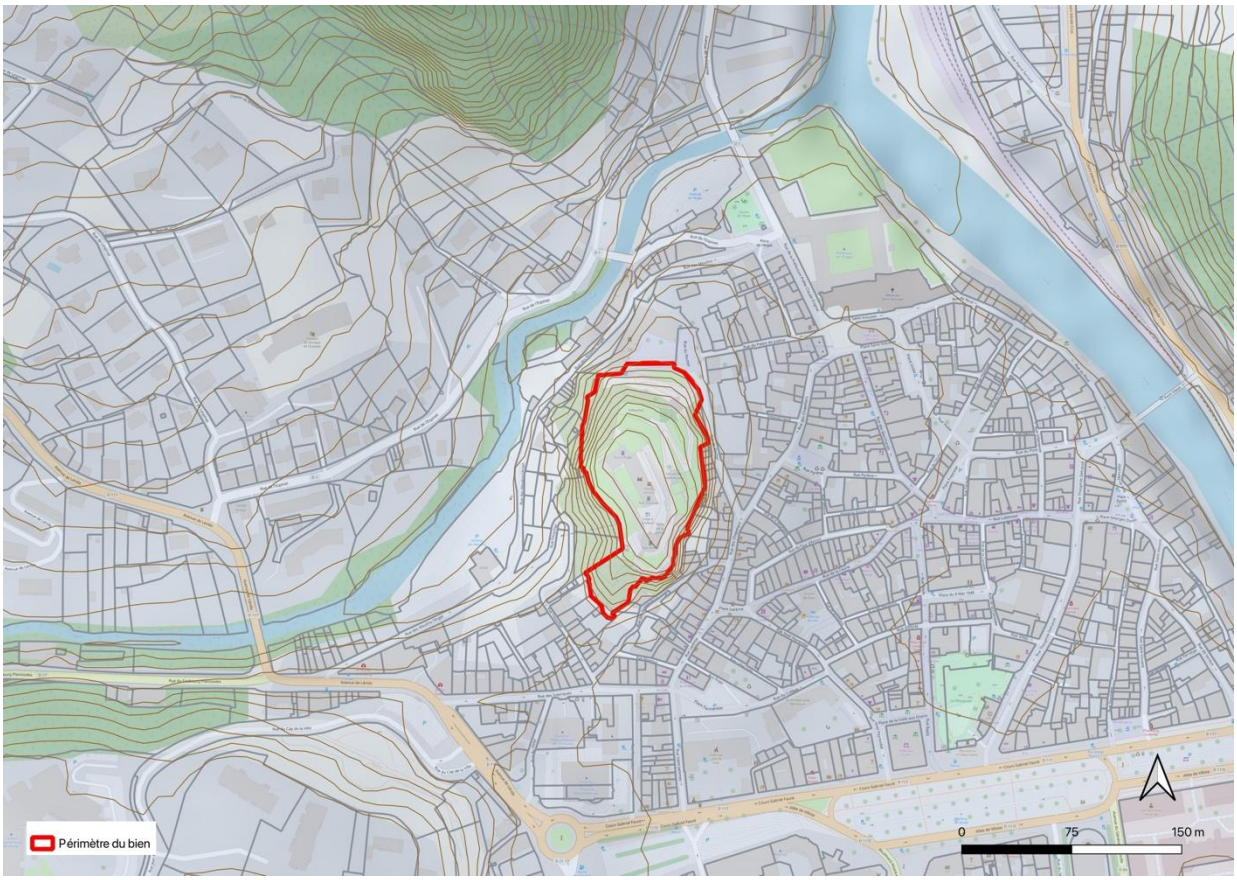
Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Le périmètre du bien proposé pour l'inscription

Le périmètre du bien de la composante Château de Foix proposé à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO intègre la totalité de l'ensemble fortifié juché sur son promontoire rocheux. Il intègre ce dernier en tenant compte des glacis immédiats, des rochers sur lesquels sont assises les fortifications, de la protection au titre des monuments historiques et du cadastre parcellaire qui permet d'en établir des contours précis.

Les bâtiments du Musée du château des comtes de Foix, construits ultérieurement, ne sont pas, eux, intégrés dans le périmètre du bien mais compris dans la zone tampon proposée.

Périmètre du bien de la composante



Source : G. Duhamel d'après Atlas des patrimoines, données DDT de l'Ariège

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

2. Stratégie de protection et de préservation

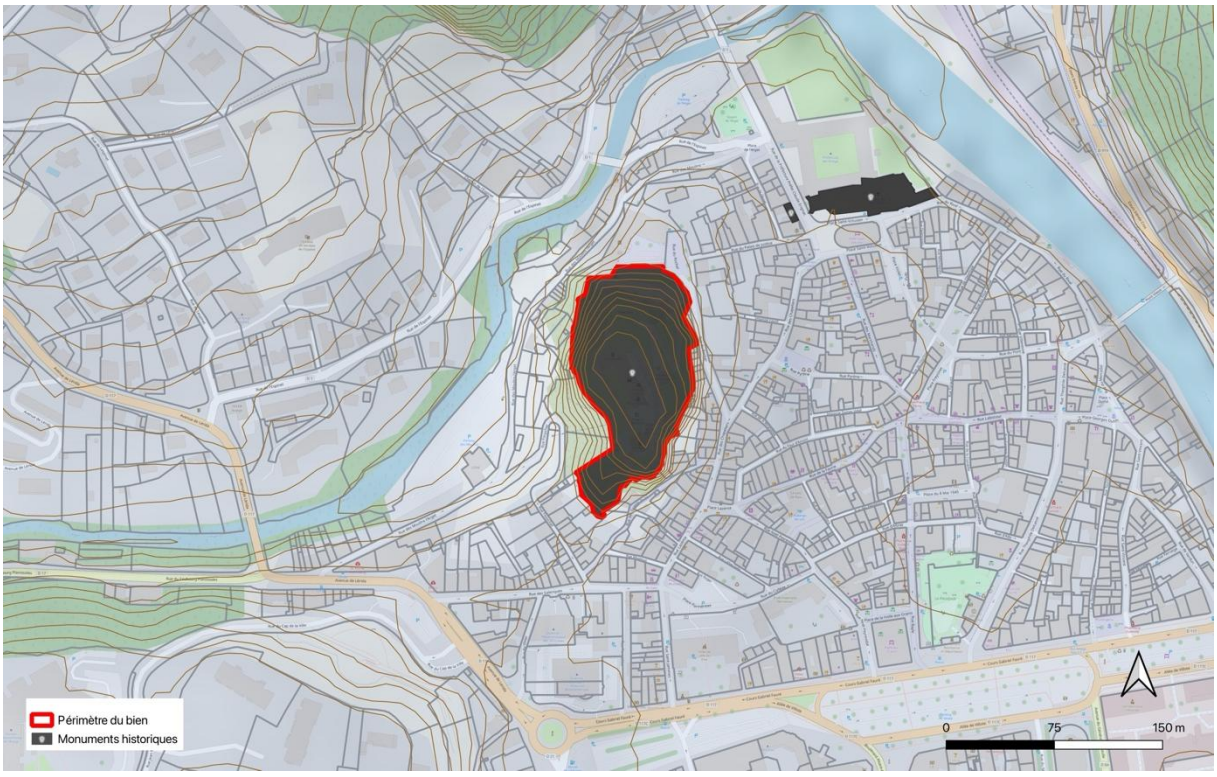
Mesures de protection et de gestion de la composante

La protection du bien au titre des Monuments historiques

Le Château de Foix est classé au titre des Monuments historiques depuis 1840 ce qui est le niveau le plus élevé de protection d'après le Code du Patrimoine français. Cela induit un périmètre de protection établi réglementairement autour du Bien qui est, de plus, renforcé par la présence des périmètres de trois autres monuments classés dans la ville (abbatiale de saint Volusien, une porte rue Rival, la maison des cariatides).

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie, service déconcentré de l'État, est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent. Elle intervient, entre autres missions, dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine. Elle veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique dans ces domaines par l'action de différents services : Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et Service régional de l'archéologie (SRA), Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP). En tant que propriétaire du Château de Foix, le Département de l'Ariège a la responsabilité de la conservation du monument historique classé qui lui appartient. Il est le maître d'œuvre des travaux qui y sont conduits sous le contrôle scientifique de la DRAC.

Périmètre du bien et protection au titre des Monuments Historiques



Source : G. Duhamel d'après Atlas des patrimoines, données DDT de l'Ariège

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

La zone tampon et sa gestion

Délimitation proposée de la zone tampon pour la composante Château de Foix

Le château de Foix, dressé sur un piton rocheux, au cœur du piémont pyrénéen, au confluent de l'Arget et de l'Ariège, offre une position stratégique remarquable sur la vallée de l'Ariège, verrouillant ainsi la route provenant de Toulouse au nord et menant vers l'Andorre et l'Espagne, au sud. Les reliefs rocheux du Plantaurel, du Pech de Foix et du Prat d'Albis, entourant la cité, offrent des vues remarquables sur le château dominant la ville médiévale de Foix, et marquent des limites naturelles cadrant les vues vers la vallée de l'Ariège au Nord et au Sud et vers la Barguillière à l'Ouest.

Un périmètre resserré sur la commune de Foix, délimité par les lignes de crêtes et les reliefs entourant la ville, dans un rayon approximatif de 2 km autour du château s'est ainsi naturellement imposé. La zone tampon retenue représente une superficie de 879 ha, englobant le centre médiéval de Foix, une large partie des secteurs urbanisés de la commune et les espaces naturels, agricoles et forestiers, sur lesquels une vigilance sera organisée pour les projets d'aménagement et de développement.

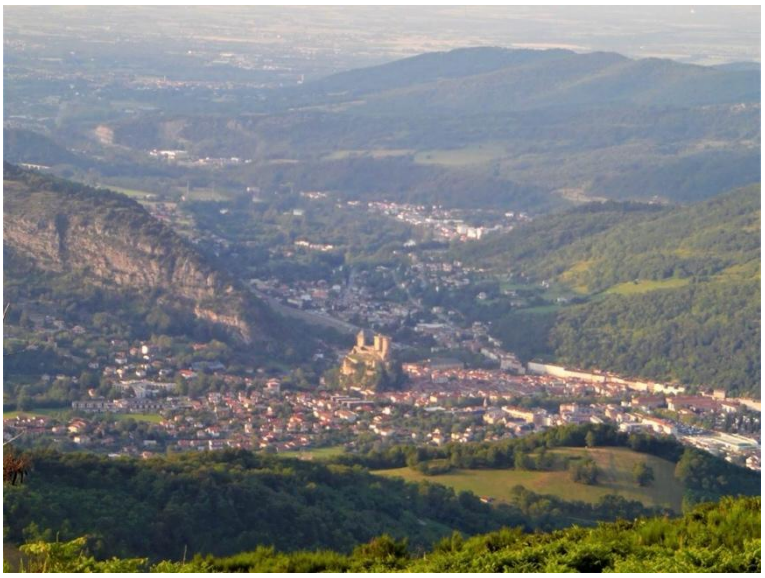


Au nord, le périmètre s'appuie sur la ligne de crête du Plantaurel, formation rocheuse s'étirant d'ouest en est et remonte en direction de la rivière Ariège, intégrant le point de vue panoramique depuis le site de la Croix Saint Sauveur. La zone englobe le quartier des Bruilhols, délimitant la zone urbaine au Nord de Foix et marqué par le panneau de sortie d'agglomération, pour se poursuivre en direction du massif du Pech de Foix.



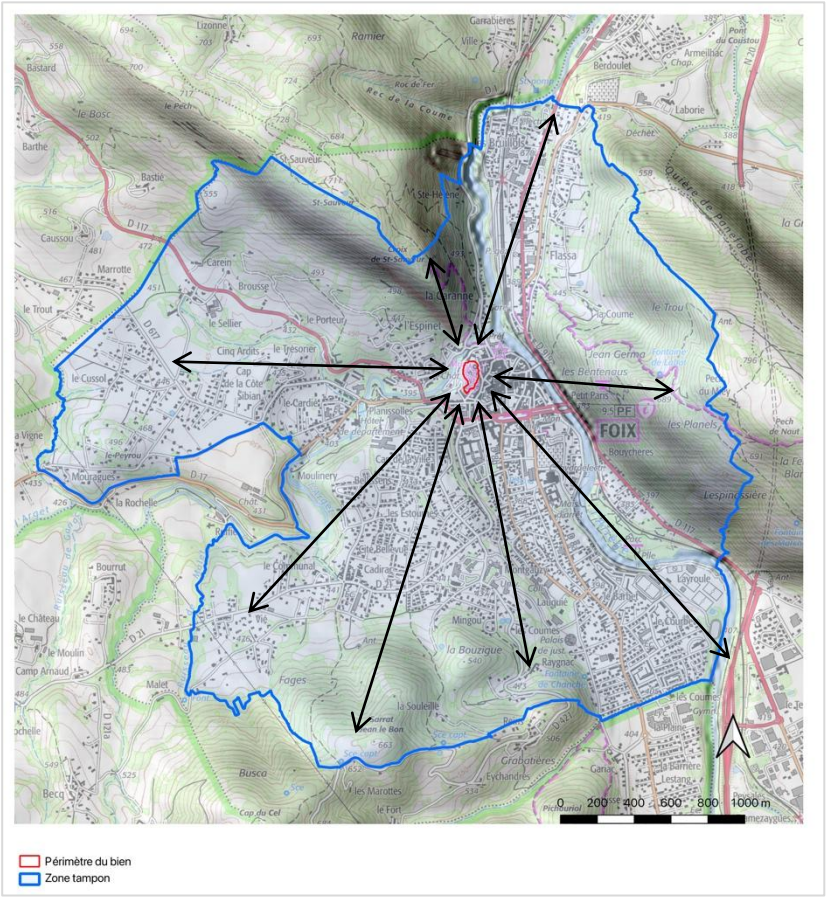
A l'est, la limite est constituée de la ligne de crête formée par le Pech de Foix, et s'appuie sur le pli au niveau de la cluse Sud de la commune, au droit du quartier du Courbet, pour redescendre vers l'Ariège et longer la rivière jusqu'à la limite administrative de la commune entre Foix et Ferrières-sur-Ariège.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



Au sud, dans le prolongement de la limite administrative, la limite de la zone tampon se prolonge vers l'ouest en s'appuyant sur les premiers reliefs du Prat d'Albis, en limite des zones forestières jusqu'au plateau de Montgauzy et le quartier de Cadirac.

A l'ouest, en direction de la vallée de la Barguillière, à proximité de la commune de Ganac, le périmètre s'appuie sur le tracé du ruisseau de Malet, pour se poursuivre le long de l'Arget en remontant vers le Nord. En direction de la commune de Saint-Pierre-de-Rivière, la limite longe la route départementale 17, remonte le long du ruisseau pour retrouver la limite communale entre Foix et Cos, vers le massif du Plantaurel.

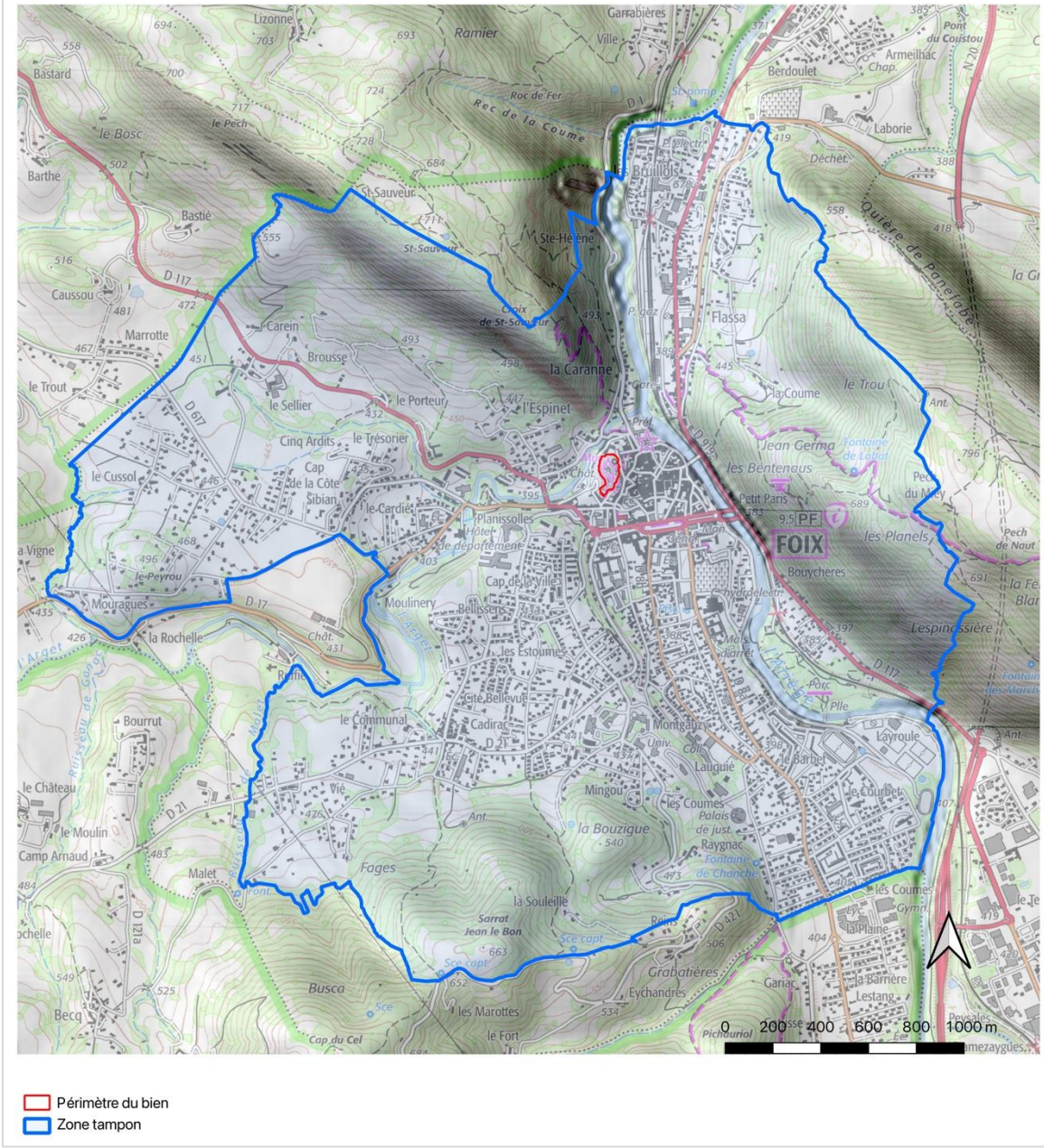


Principales covisibilités avec le château incluses dans la zone tampon

Source : G. Duhamel d'après Atlas des patrimoines, données DDT de l'Ariège

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Périmètre du bien et zone tampon proposés



Source : G. Duhamel d'après Atlas des patrimoines, données DDT de l'Ariège

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Outils de gestion de la zone tampon

La gestion de la zone tampon s'opère à la fois par le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) du centre historique et de ses premiers faubourgs, articulé avec le périmètre délimité des abords (PDA) et le Plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal qui relaie ensuite les enjeux de gestion au-delà de ce dernier à travers notamment un projet d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) patrimoniale.

L'objectif du classement au titre des **sites patrimoniaux remarquables** est de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager d'un territoire qui présente un intérêt du point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager. Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Ici à Foix, le SPR s'accompagne d'un **périmètre délimité des abords** (PDA). En effet, l'article L. 621-31 du code du patrimoine prévoit la possibilité de créer des périmètres délimités des abords (PDA) sur proposition de l'architecte des bâtiments de France (ABF) mais également sur proposition de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou du document d'urbanisme qui en tient lieu (carte communale).

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) et le périmètre délimité des abords (PDA) ont tous deux été validés en 2025. La commune de Foix et la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes se sont engagées pour 2026 dans la mise en œuvre d'un **plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine** (PVAP). Celui-ci aura vocation, sur l'emprise du SPR, à définir un règlement de préservation et de valorisation du patrimoine. Ce règlement s'imposera ensuite aux pétitionnaires et aux services instructeurs de la collectivité et de l'État (UDAP).

Sur son emprise et au-delà, c'est le **plan local d'urbanisme** (PLU) de la ville de Foix qui est en vigueur. Il s'agit d'un document de planification urbaine qui permet de conduire une politique locale de l'aménagement à l'échelle du territoire communal. Il prend en compte toutes les activités humaines, la densification de l'espace urbain est particulièrement recherchée afin de respecter les impératifs d'environnement et de préservation des espaces naturels. Les plans de prévention des risques sont intégrés pour établir des servitudes d'utilité publique (inondation, incendie).

Depuis octobre 2022, la commune de Foix a engagé une opération de **révision du plan local d'urbanisme**. Cette révision, menée à l'échelle intercommunale, aboutira d'ici 2026. À la suite de ce travail, un projet d'**orientation d'aménagement et de programmation** patrimoniale sera mené afin de donner un cadre ciblé sur la préservation de la valeur universelle exceptionnelle en cas de projets d'ampleur au sein de la zone tampon ou dans les principaux cônes de vue du cadre plus large.

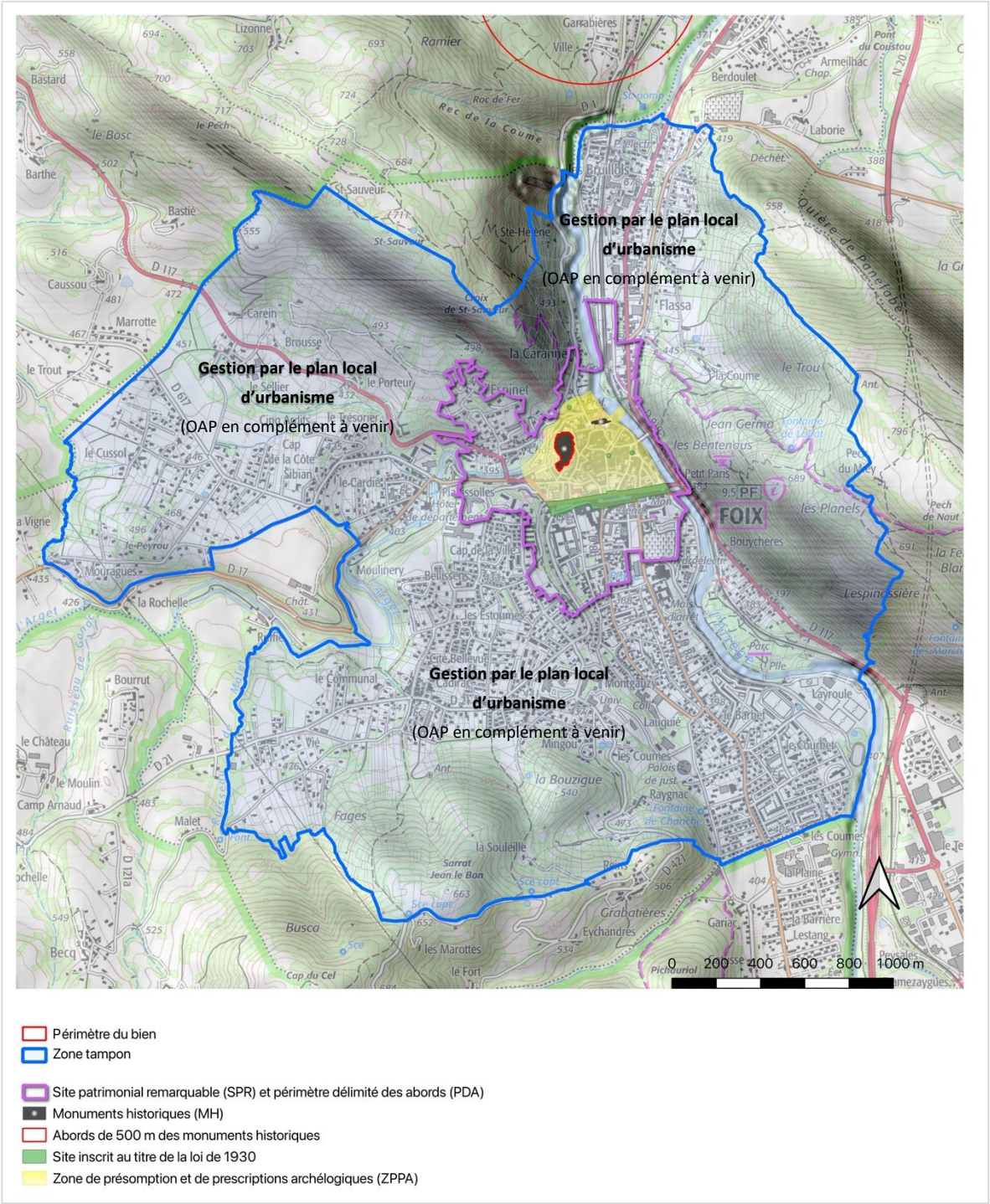
Enfin, le centre ancien est pris en considération au titre de « **zone de présomption de prescriptions archéologiques** ». 41 sites archéologiques sont répertoriés sur la commune dont le château (24e item) afin que « l'analyse des dispositions édictées pour leur préservation et mise en valeur [soit] prise en compte dans les prescriptions réglementaires ».

Sur une échelle élargie, la ville de Foix a acquis le statut de **ville-porte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises** (PnRPA). La charte du PNR qui entre en vigueur pour la période 2025-2040 comporte notamment parmi les axes compatibles avec le SPR, la valorisation et la préservation des patrimoines en plus de retenir les

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

paysages comme atouts majeurs des Pyrénées ariégeoises et de favoriser les formes architecturales adaptées aux changements globaux et au contexte local.

Outils de gestion de la zone tampon proposée



Source : G. Duhamel d'après Atlas des patrimoines, données DDT de l'Ariège

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

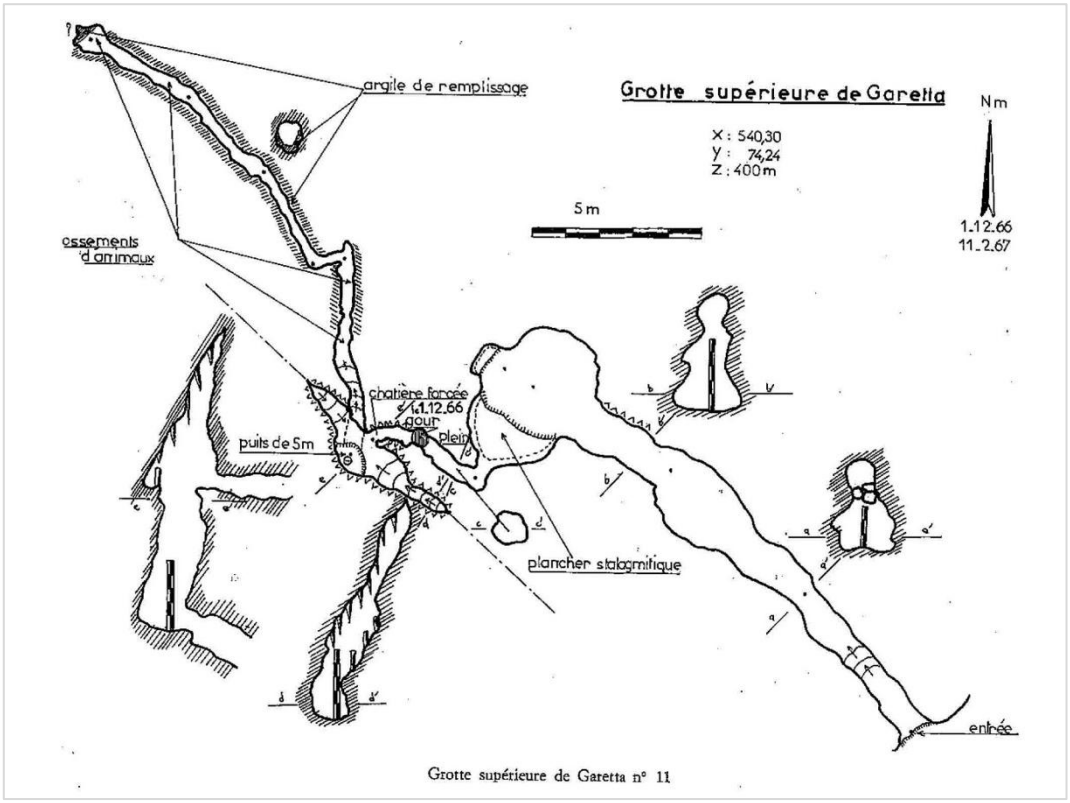
Mesures de conservation

Au cours de son histoire, le château de Foix a fait l'objet d'adaptations successives pour répondre aux fonctions attendues du monument : espace à caractère défensif jusqu'au XVIIè siècle, qui s'est prolongé au cours du XIXème siècle par la présence de garnisons. Pendant la première moitié du XIXème siècle l'édifice est utilisé comme prison. Les travaux relatifs à sa conservation et mise en valeur sont engagés à partir du milieu du XIXème siècle, correspondant au classement en tant que Monument Historique.

Comme en témoigne la liste des travaux connus, le château de Foix a fait l'objet de nombreuses campagnes de restauration et d'entretien, notamment à partir de 1881 (Travaux de restauration menés par l'architecte Boeswilwald).

D'un point de vue des études, chaque mission de restauration est accompagnée d'une étude préliminaire, comme celles menées par Calvel, en 1990, Weets en 2003 ou encore Letellier en 2016. Celles-ci comprennent un rappel de l'historique du château, les désordres constatés, des plans d'état des lieux et des plans de projet, ainsi qu'un programme de restauration.

Une étude archéologique a été réalisée par la Société Hadès en Juin 2003. Elle a consisté à réaliser plusieurs sondages sur trois lieux (la terrasse Ouest, la Tour ronde, la Tour du milieu). Ceux-ci ont révélé des éléments relativement discrets et partiels, ne permettant pas d'établir de nouveaux apports de connaissance majeurs. Le site ayant été très remanié, il n'est pas prévu de programme global de fouille sur le site. Des sondages complémentaires et des opérations de fouilles préventives pourront se faire au cas par cas, en fonction des projets.



Repérage de la grotte supérieure de Garetta

source : Inventaire des Grottes du Rocher du Château de Foix, Richard Danis, Groupe Spéléologue de Foix.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

La présence des grottes sous le rocher constitue un intérêt archéologique majeur (cavité karstique avec traces d'occupations paléolithiques, œuvres magdaléniennes). Un inventaire a été réalisé en 1969 par le Groupe Spéléologique de Foix, recensant plusieurs cavités. Toutefois, celles-ci n'ont pu faire l'objet de fouilles archéologiques. Le caractère privé des lieux rend l'accès difficile.

Sur l'ensemble du site, plusieurs programmes archéologiques pourraient toutefois s'avérer pertinents : archéologie du bâti, fouilles sur les grottes et abords du rocher (aménagements médiévaux, occupation antique).

En termes d'entretien et de mise en valeur, la dernière mission de travaux a été confiée à Axel Letellier, Architecte du Patrimoine, à la suite d'une étude préalable globale réalisée en 2016. Plusieurs tranches de travaux avaient été planifiées :

- **Tranche 1** (réalisée) : consolidation urgente : elle concerne l'enceinte extérieure nord, l'enceinte extérieure ouest, la montée au château et la salle des gardes, ainsi que la terrasse.
- **Tranche 2** (réalisée) : consolidation rapide, portant sur l'accès bas, la poudrière, l'enceinte du château, le parement extérieur de la muraille, l'escalier de la tour carrée et la tour ronde.
- **Tranche 3** (réalisée) : travaux de pérennisation sur l'accès bas, la poudrière, le pavillon d'entrée, l'enceinte extérieure Nord, l'enceinte extérieure est, la montée au château, la muraille du château, la tour pointue, la salle des gardes, la tour carrée et la tour ronde
- **Tranche 4** : travaux de mise en valeur : accès bas, pavillon d'entrée, enceinte extérieure, montée au château, muraille du château, tour pointue.

En parallèle de ces travaux, la création d'un deuxième ascenseur a été menée entre 2023 et 2025, avec mise en place d'une rampe permettant d'assurer l'accès.



Vue du château, des jardins et des travaux en cours sur les terrasses Est
Source : Atelier Lavigne

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Régulation des usages, constructions, aménagements ou évènements proches du site

La fréquentation du site stimulée par une très bonne attractivité touristique accentue l'impact des visiteurs sur l'usure des pierres déjà soumises aux usages anciens notamment sur les axes de circulation (seuil de l'accès bas, escalier de la salle des gardes, marches de l'escalier de la tour carrée, bancs des coussièges et escaliers de la tour ronde) mais aussi l'impact des visiteurs sur les sols et les terrasses du château, notamment autour des attractions (catapulte) ou ateliers (forge…).

La mise en sécurité des zones accessibles ou interdites au public a impliqué la pose de garde-corps (escaliers extérieurs, divers murets) ainsi que des barreaudages sur les ouvertures de certaines cavités dangereuses.
La création de deux ascenseurs intégrés dans les bâtiments existants (musée actuel et châtelet à mi-parcours du chemin d'accès) permet de faciliter la montée pour les publics rencontrant des difficultés sur les calades en pentes raides du site. Ceci répond à une volonté politique de ne pas marquer d'une manière contemporaine le château et de garder son caractère médiéval.

Les aménagements des espaces publics autour du château sont encadrés par la charte des espaces publics de la ville de Foix. Plusieurs projets d'aménagements d'espaces publics concourent à apaiser et valoriser le parcours d'approche jusqu'au château. On peut notamment citer l'aménagement récent de trois petites places dans le cœur de ville : la place Lazéma, la place Pyrène (aux abords du château) et la place du 8 mai 1945, identifiées comme espaces de connexion participant au projet d'aménagement et de végétalisation. Les aménagements de ces places et des espaces publics de la ville répondent à cinq objectifs pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants et des visiteurs :

- Préservation du Patrimoine
- Embellir l'environnement des utilisateurs
- Favoriser la biodiversité et réduire les îlots de chaleur
- Veiller aux commodités d'utilisation
- Favoriser l'accessibilité dans toutes ses dimensions

Le théâtre de verdure de l'Espinet est un lieu qui accueille divers événements culturels et historiques tout au long de l'année. Situé sur les pentes de la colline en face du château, les installations du théâtre consistent essentiellement en une structure légère de gradins, implantée en plein air et quelques locaux d'accueil et d'usage. Pour la ville de Foix, ce lieu est un espace central pour la vie culturelle, permettant de découvrir et de célébrer le patrimoine local dans un cadre naturel et historique.

Pour autant, les structures et installations ont un fort impact sur la préservation du paysage face au château et interrogent sur leur localisation dans un quartier résidentiel au pied du château.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

La prévention des risques

Deux types de risques peuvent être identifiés sur le site : risques naturels et risques anthropiques. Le département de l'Ariège dispose d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) élaboré en Janvier 2018. Il couvre l'ensemble des risques identifiés sur le territoire, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine. Ce document établit les dispositions à prendre en compte, il renvoie également vers d'autres sources d'information.

D'un point de vue des aléas naturels, le territoire de la commune de Foix est couvert par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé par arrêté préfectoral du 03 Avril 2017. Celui-ci fixe notamment les contraintes règlementaires liées à chacun de ces risques.



Extrait du Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Foix
Source : Préfecture de l'Ariège

Niveau de contraintes *

R **Zones d'interdictions**

B **Zones de contraintes faibles**

Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

P : chutes de pierres
G : glissements de terrain
T : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
V : ravinements et ruissellements sur versant
I : inondations du réseau hydraulique principal
I' : inondations en pied de versant, des réseaux hyrdauliques secondaires et zones humides
v : secteur du Vignoble
s : emplacement réservé pour aménagement hydraulique

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Plusieurs risques naturels sont identifiés :

- **L'ensemble du rocher et les abords sont concernés par un risque fort de chutes de pierre.** Le PPRN établit des zones d'interdictions (rouges) qui couvrent le rocher, ainsi que les abords. L'érosion naturelle ne constitue pas un danger pour le château, mais constitue un risque pour les habitants (piétons, maisons en contrebas). Quelques éboulements ont pu être constatés côté ville. La réalisation d'une étude globale affinée permettrait d'évaluer ce risque et de mettre en place des dispositifs de protection. A l'inverse, le PPRN n'identifie pas de risque d'effondrement, qui pourrait être lié à la présence de cavités souterraines. Dans la base de données des cavités souterraines du BRGM, le site du château n'est pas repéré. Par ailleurs, le retrait gonflement des argiles ne concerne pas le périmètre du rocher du château. A ce jour, plusieurs opérations de sécurisation ont été menées : des purges ont été réalisées côté rue des moulins en 2024, ainsi que des purges doublées de pose de filets côté rue du Château (2023). Un démontage de la colonne rocheuse a également été mené.

- **Le risque inondation** couvre la vallée de l'Ariège et de manière plus immédiate, la vallée de l'Arget. Le château n'est pas inclus dans ces périmètres. L'aléa est considéré comme faible à moyen, le vallon est concerné par des zones de contraintes fortes (rouge) ou faibles. Le parking de l'Arget, situé en contrebas du château, est utilisé pour la visite. Celui-ci est situé en aléa faible mais bordé par des zones blanches, non incluses dans la zone inondable. De ce fait, le risque reste assez limité,

- **Le risque de glissement de terrain :** il est identifié comme faible, et concerne l'assise haute du château, aux abords immédiats des trois tours,

- **Le risque sismique :** c'est un des risques importants pour le château. La commune est située en zone modérée (niveau 3). La stabilité du château n'a pas été mise en question au fil de son histoire et les modèles de calcul ne sont pas toujours adaptés au bâti ancien. Une réflexion pourrait toutefois être engagée sur ce sujet,

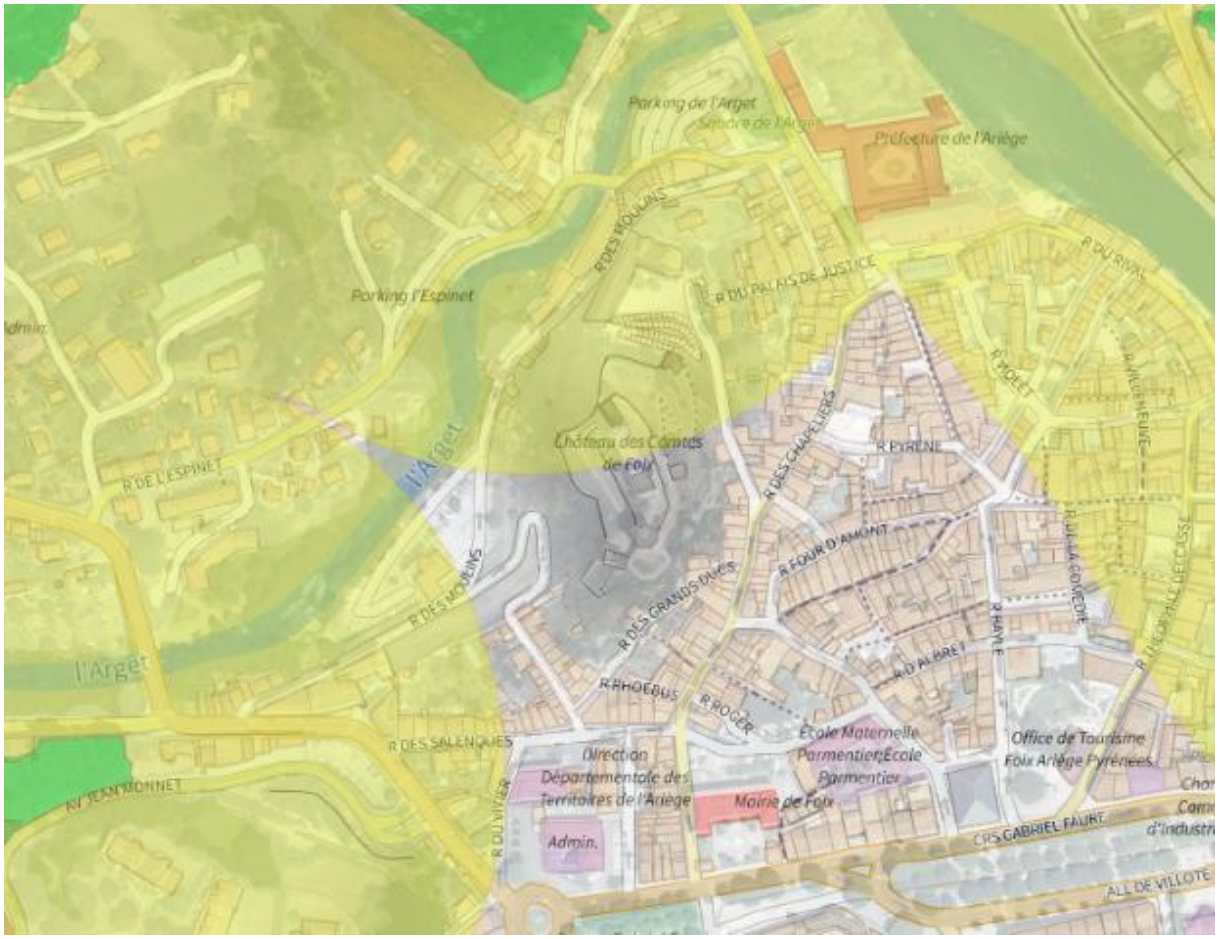
- **Le risque radon** est élevé sur la commune, de niveau 3. Il implique de limiter l'usage des locaux en sous-sol ainsi que la remontée du radon et d'assurer une bonne ventilation des niveaux bas. Toutefois, compte tenu de la configuration particulière du château sur une proéminence rocheuse, et des usages spécifiques du lieu, il est difficile d'évaluer la nature précise du risque.

- **Le risque feu de forêt :** le secteur du château de Foix est inclus dans la zone tampon des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) établies par la Préfecture ; l'arrêté fixe les conditions techniques du débroussaillement et les résultats attendus. Les terrasses du château étant vouées à rester libres, les OLD ne semblent pas contradictoires avec le caractère du site. Par contre, la réalité de la mise en œuvre du débroussaillement est rendue complexe sur les parois du rocher compte tenu de la topographie du site et des difficultés d'accès. Par ailleurs, la valeur environnementale du site impose une réponse appropriée répondant à la fois aux objectifs de sécurité et aux exigences environnementales,

- **En termes d'événements climatiques,** la commune est située dans un climat "océanique altéré", donc soumis à des évènements faibles à modérés. L'un des risques pouvant être identifié concerne la foudre compte tenu de l'altimétrie du château. Les montagnes alentour peuvent participer à modérer ce risque. Pour répondre à cette problématique, le château a été pourvu de paratonnerres.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) : le château est inclus dans la « zone tampon de 200m où les OLD doivent s'appliquer
Source : Préfecture de l'Ariège

Le territoire communal est par ailleurs concerné par plusieurs risques d'origine anthropique :

- De par son attractivité touristique, le site est soumis au **risque terroriste**. La gestion des flux et le contrôle d'accès au château participent toutefois à le limiter,

  Les feux de forêt liés aux tirs de feux d'artifices : ce risque est bien réel, une alerte ayant eu lieu en 2023 avec un départ de feu. La mobilisation des secours, ainsi qu'une bonne gestion du végétal lors des périodes particulièrement sensibles (fortes chaleurs), devrait permettre de limiter ce risque. En 2025, plusieurs équipements ont été réalisé :
  - Mise à disposition d'un branchement d'eau pour les pompiers au château (terrasse du trébuchet) qui donne accès à 6 Bar de pression.
  Des tests de déploiement de l'eau sous pression ont été faits sur tous les niveaux du château et toutes les directions.
  - Ajout de coupures d'arrêt d'urgence sur le château.
  - Gainage de câbles coupe-feu dans la tour de l'Arget.
  - Installation d'une caméra thermique dans la tour de l'Arget.
  - Projet à court terme : d'installation d'une colonne sèche dans la Tour de l'Arget.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

- Installation d'une zone de stockage des lances à incendie sur le site à proximité de la tour de l'Arget afin de limiter le temps d'intervention des secours.

- **Le risque de rupture de barrage :** Foix est située dans la zone de proximité de submersion d'un Plan Particulier d'Intervention, qui intègre toutes les communes situées le long de la rivière Ariège. Il est soumis aux dispositifs d'alerte et de sécurité mis en place par la Préfecture. Les secteurs en pied de château peuvent être soumis à ce risque. L'édifice lui-même, installé sur son rocher, constitue au contraire une zone refuge,

- **Face au vandalisme,** à la suite d'une intrusion, les mesures de protection ont été renforcées pour sécuriser l'accès au château avec des dispositifs plus importants de vidéo-surveillance en 2025.

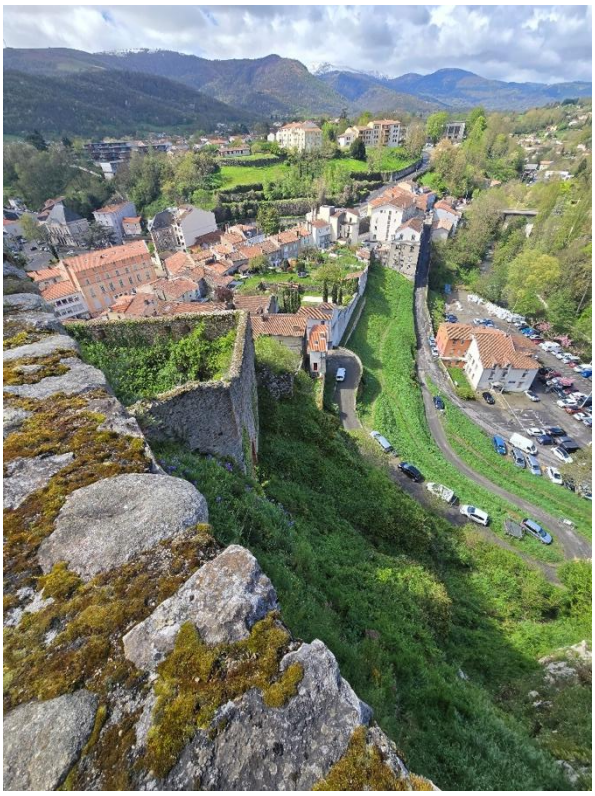
- Mesures globales de sécurité au château : mise en place d'un protocole d'intervention de la Police et des Secours en cas d'intrusion ou d'incendie sur le site du château et du musée.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

La nature du lieu présente des contraintes spécifiques à un site de hauteur : pression gravitaire sur les aménagements (remblai sur les murets), pentes abruptes interdisant tout accès aux pieds des parements extérieurs (végétation), eaux de pluie (infiltration, poussée), escarpement de structures. Ainsi, **les changements globaux climatiques et leurs conséquences météorologiques** sont perceptibles à l'échelle du monument et de son substrat géologique. La hausse des températures et de l'hygrométrie modifie les structures bâties sur le rocher, en particulier quelques murets ou murailles en périphérie qui peuvent perdre de leur cohésion. En aggravation des altérations liées au temps, cela peut occasionner des chutes de moellons de calibres inégaux qui peuvent endommager des habitations en contre-bas. Le suivi des maçonneries (contrôle et entretien) est intégré dans les diagnostics annuels.

Faisant face aux mêmes causes, les parements des bâtiments s'altèrent. Ce sont surtout les moellons de grès choisis au tournant des XIVe et XVe siècles pour la construction de la tour ronde qui sont, de par leur qualité, les plus particulièrement impactés. D'une grande porosité, ces grès prélevés quelques kilomètres en aval de Foix (gisement de Labarre) sont soumis à des écarts plus importants de températures (au-delà de 50°C sur la façade sud). Une cascade d'actions mécaniques (formation de cristaux de sels, action éolienne) et chimiques (saturation de sels, transpiration) entraîne la desquamation et l'alvéolisation de la matière. La porosité augmentée diminue la résistance à l'écrasement. Ces mécanismes sont moins à l'œuvre sur les faces exposées au mauvais temps où l'eau entraîne des impuretés et forme un enduit par fixation. Une enquête géologique récente a permis de repérer des sites susceptibles de fournir des grès similaires pour d'éventuels remplacements de moellons dans le massif du Plantaurel au nord de Foix (Vernajoul/Loubières). Cette prospection a aussi permis de trouver des solutions d'approvisionnement pour les calcaires et les travertins des éléments de parements et de maçonneries.

Enfin, **la foudre est un danger naturel bien connu du site** qui a notamment vu une partie de la toiture de la tour ronde détruite en 1867. De nos jours, ce danger est désormais mieux géré par la pose d'un dispositif de protection (paratonnerre) dont l'état est contrôlé tous les ans.



Une présence importante de végétal sur les glacis et terrasses du château
Source : Atelier Lavigne

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



Le château dans l'écrin des rives de l'Orbieu
Source : G. Duhamel

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

3. Prise en compte des enjeux du développement durable et gestion des paysages

Foix labellisée “Ville engagée pour le végétal”

Les actions en faveur de la biodiversité à l’œuvre depuis les années 2000

Le service des espaces verts de la commune est engagé dans une démarche de préservation de l’environnement, avec un entretien réalisé avec zéro produit phytosanitaire et un mode de gestion différenciée.

La ville de Foix possède 5 zones entretenues en éco-pâturage soit 1,23 hectares au total. La commune a mandaté un éleveur qui met à disposition et prend soin des animaux durant toute la période d'éco-pâturage. Cette technique d’entretien alternative des espaces verts par des herbivores se substitue à l’entretien mécanique.

La commune s’est également engagée dans l’extinction de l’éclairage public depuis 2017 de minuit à 5h du matin dans 6 quartiers de Foix.

La commune a mené plusieurs projets de désimperméabilisation et végétalisation de la ville, les habitants ont également la possibilité de demander le décroutage de leur pied de façade pour pouvoir végétaliser eux-mêmes l’avant de leurs maisons.

Plusieurs établissements de la ville sont également engagés dans ces démarches :

- Deux classes sont engagés dans des projets d’Aire Terrestre Éducatives (l’école Paul Bert depuis 4 ans et le collège Lakanal depuis 1 an) ;
- Le lycée Gabriel Fauré dans le cadre des « Lycées à énergies positives » mène un projet autour du végétal et de la désimperméabilisation de leurs cours depuis 2 ans ;
- Le Centre universitaire de l’Ariège, antenne de l’Université de Toulouse, est engagé dans la démarche RSU (Responsabilité Sociétale de l’Université) et s’emploie à développer des projets autour de l’environnement et de la biodiversité avec les étudiants.

Des actions concrètes de gestion sont suivies ainsi depuis plusieurs années, adaptées par types d’espaces :

- **Parcs et jardins :**
  Le désherbage manuel, le paillage, la mise en place de plantes couvre-sol sont, depuis plusieurs années, privilégiés.
- **Voirie :**
  Depuis 2006, le centre historique est désherbé à l’aide de désherbeurs thermiques. Pour les autres voiries hors centre ancien, la ville mandate l'association CASTA (association d’insertion) afin de remplacer le désherbage chimique, par des passages réguliers (7 passages à priori, dans l’année) de débroussailleuse.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

- **Cimetières :**
  La démarche a été mise en œuvre d'une manière différenciée dans les trois cimetières de la ville (débroussaillage manuel, bétonnage des inter-tombes étroites ...). L'arrêt total des phytocides est effectif depuis 2016.
- **Stades :**
  Il s'agit principalement d'améliorer la structure et la composition du sol afin de favoriser les herbacées favorables à la pratique sportive.

Le label "Ville engagée pour le végétal"

Le 18 décembre 2024, la ville de Foix a franchi un nouveau cap dans son engagement en faveur de l'environnement en recevant le diplôme "Engagé pour le végétal", une distinction valorisant ses actions concrètes pour préserver et développer la biodiversité végétale. Ce label, décerné par l'association "Trame Verte et Bleue" en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique, atteste de l'effort des collectivités locales dans la gestion et la valorisation des espaces verts urbains. Foix s'est ainsi vue attribuer le niveau 2 de ce label, confirmant son rôle d'engagé dans la gestion durable de son patrimoine végétal.

Le label "Engagé pour le végétal" est une démarche qui vise à encourager les collectivités locales à prendre des mesures concrètes pour la préservation de la biodiversité végétale dans leurs espaces publics. Le niveau 2, obtenu par Foix, indique que la ville a déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions significatives en faveur du végétal et qu'elle s'engage à aller encore plus loin dans sa gestion écologique.

- **Objectif zéro phyto et zéro engrais de synthèse :** Cet objectif est réalisé sauf pour l'entretien des stades ou des produits ciblés sont encore nécessaires.
- **Objectif zéro plastique dans les plantations :** Le jardin public du centre historique de Foix, créé en 2006 a été planté en utilisant des plastiques, ces derniers vont être retirés.
- **Gestion paysagère raisonnée :** Les espaces sont entretenus de manière différente selon leur usage, ainsi, le désherbage raisonné est mis en place dans les différents parcs et jardins. Les ronds-points sont plantés d'arbres fruitiers et de prairies fleuries. Ce dispositif sera amélioré.
- **Végétalisation en alternative aux désherbages et aux jardinières :** Depuis 2023, les jardinières suspendues et posées au sol ont été supprimées. Les espaces végétalisés sont plantés directement au sol.
- **Bonnes pratiques de plantation et de choix de végétalisation :** Mise en œuvre de la Charte d'aménagement des espaces publics, végétalisation des espaces publics lors des aménagements, autorisations délivrées aux particuliers pour installer des plantes en façade (espaces réservés sur les trottoirs), montée en compétence en cours des agents municipaux.
- **Perméabilité des sols :** Actions de désimperméabilisation lors des aménagements (parking gare, parking Bruilhols, parking terrasses de l'Ariège).
- **Zéro arrosage superflu :** Gestion de l'eau en cours.
- **Objectif zéro déchets verts :** Utilisation des broyas lors des coupes par le service espace verts en tant que matière sèche pour le bon fonctionnement des 14 composteurs partagés installés en centre-ville
- **Accueil de la biodiversité :** Réalisation en 2026 à 2028 d'un Atlas de la biodiversité (centre historique, parc de Bouychères et centre universitaire)
- **Information et formation des équipes :** Formation continue des équipes des espaces verts
- **Communication et sensibilisation :** Communication et sensibilisation des habitants et des visiteurs à développer dans le cadre de la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité.

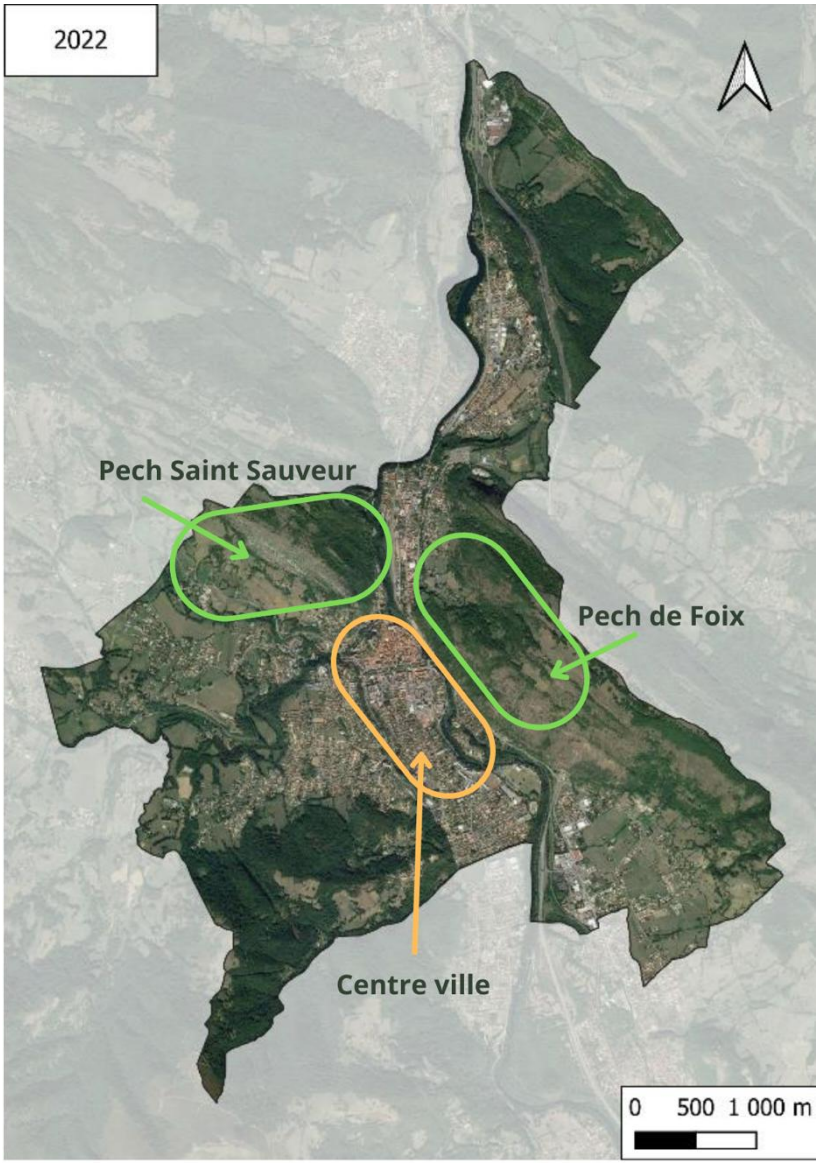
Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

La prise en compte de l'enjeu de biodiversité

Les enjeux connus quant à la biodiversité

La commune de Foix est ville porte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. La commune s'inscrit dans plusieurs dynamiques de préservation, de protection et de valorisation de son environnement. Deux sites en gestion de l'ANA – Conservatoire d'espaces naturels Ariège (ANA-CEN Ariège) font partie de la commune :

- **Le site du Pech Saint-Sauveur,** propriété de la commune en convention de partenariat avec l'ANA-CEN Ariège.
- **Le site des terrasses du Pech de Foix** avec l'acquisition de parcelles par l'ANA-CEN Ariège en 2024 et l'animation du site Natura 2000 « Pech de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm » depuis le 1er janvier 2025.



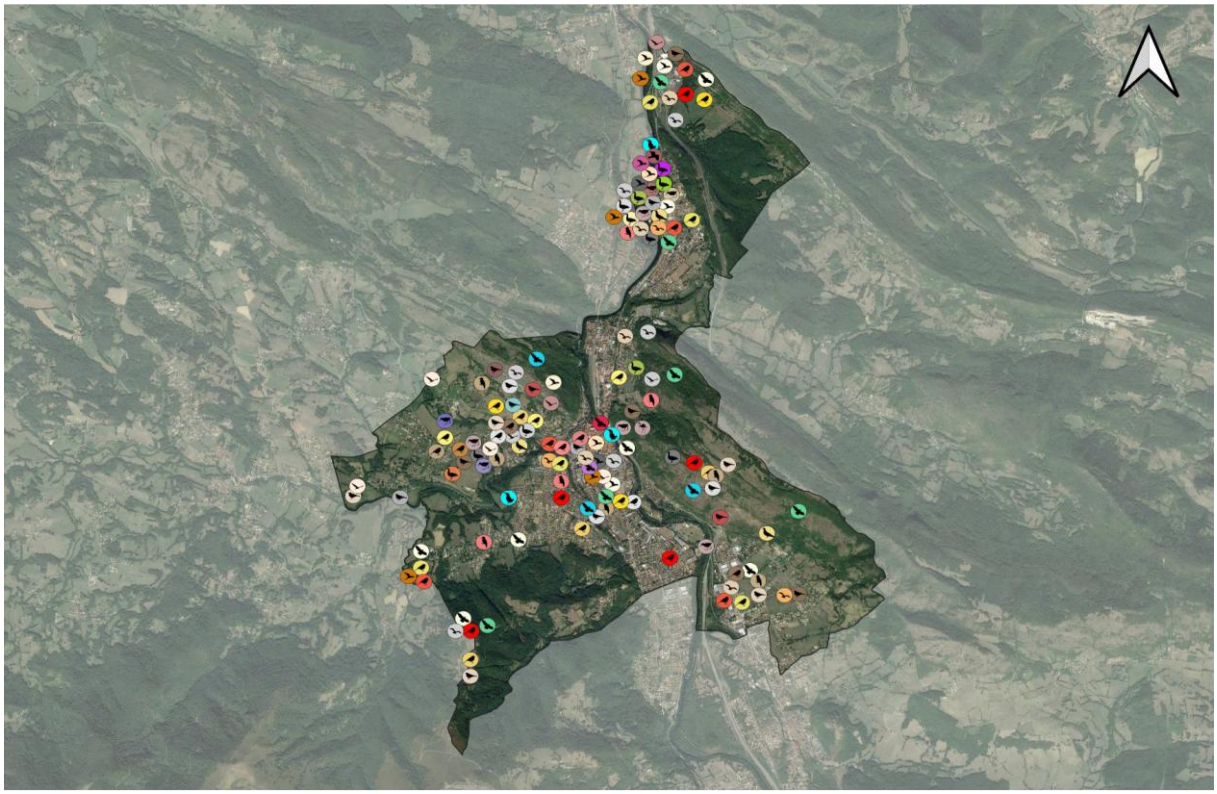
Localisation des sites

Source : ANA-CEN – Ariège

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

L'ANA-CEN Ariège a réalisé un état des lieux des données faune et flore à partir des bases de données INPN, SICEN, Faune Occitanie, Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et compilé 4221 données d'espèces à enjeu :

- **Oiseaux** : 27 espèces nicheuses potentielles signalées sur la commune sont menacées à l'échelle régionale et/ou nationale.
- **Reptiles et amphibiens** : 2 espèces d'amphibiens et 3 espèces de reptiles sont menacées à l'échelle régionale et/ou nationale
- **Flore** : 2 espèces signalées sur la commune sont menacées, et 3 sont protégées à l'échelle régionale et/ou nationale. 12 espèces de la liste nationale de la flore messicole sont également connues.
- **Autres groupes** : 2 espèces de mammifères, 1 espèce d'invertébré aquatique et 2 espèces de papillons menacés sont signalées sur la commune.



Localisation des données avifaunes
Source : ANA-CEN – Ariège

On peut remarquer que la majorité des données ont été récoltées sur le Pech Saint-Sauveur et le Pech de Foix, cela s'explique par les inventaires réalisés sur les sites en gestion de l'ANA-CEN. Très peu de données existent sur les parties urbanisées de la commune ainsi que sur le Parc Bouychères. Les observations existantes ont été principalement sur le rocher du château de Foix qui abrite différentes espèces de rapaces et de chauves-souris.

- **Synthèse des pressions potentielles analysées :** Le secteur constitue une des zones prioritaires pour la préservation de la biodiversité compte tenu des pressions potentielles qui pèsent sur elle. L'urbanisation récente constitue l'évolution majeure du paysage, associée à une fragmentation terrestre, une perte de surface agricole, une pollution lumineuse et sonore particulièrement importante pour l'Ariège. Les prédictions des effets du changement climatique à l'horizon 2050 sont aussi parmi les plus importantes du département.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

- **Synthèse des enjeux quant aux trames vertes et bleues (TVB) :** Située au niveau d'une rupture de continuité écologique topographique, là où l'Ariège franchit le massif du Plantaurel, l'urbanisation de la commune de Foix accentue cette entrave à la dispersion de nombreuses espèces terrestres. Cependant, quelques corridors potentiels subsistent, dont la fonctionnalité mériterait d'être étudiée :

    - **Milieux ouverts et milieux boisés :**
      En périphérie du cœur historique, quelques corridors pourraient encore être favorables. Au nord, le secteur entre les Bruillols et Labarre constitue un axe potentiel, malgré le passage de la D919 qui semble peu franchissable pour de nombreuses espèces. Au sud, le Terrefort en rive droite et Cadirac en rive gauche présentent des haies et des prairies pouvant constituer des corridors écologiques qu'il convient de préserver au sein de ces secteurs récemment urbanisés. À l'ouest, le franchissement de la D117 est potentiellement source de mortalité par collision routière préjudiciable à la biodiversité fuxéenne.

    - **Milieux humides et cours d'eau :**
      L'Arget et l'Ariège traversent la commune jusque dans les zones les plus urbanisées. L'absence de berges sur certains tronçons de ces cours d'eau constitue une rupture de la continuité pour une partie des espèces semi-aquatiques. En revanche, la majorité des rives de l'Arget semble présenter une naturalité relativement importante. Les berges du Scios et du ruisseau de Gariac, en frontière sud de la commune, constituent également un axe très intéressant à étudier malgré leur franchissement par la N20 et la route de Ferrières.

Le projet d'Atlas de la biodiversité communale (ABC)

La commune de Foix se trouve entre le Pech de Foix et le Pech Saint-Sauveur, entourée de milieux naturels riches, elle joue un rôle crucial pour l'accueil et le déplacement de différentes espèces. Il est donc nécessaire de mieux connaître la biodiversité présente dans les zones urbanisées de la ville afin de mieux penser son aménagement en prenant en compte la biodiversité, ses besoins et ses déplacements. Ville porte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, centre touristique et commercial, il est également nécessaire de mieux sensibiliser les habitants et visiteurs à la biodiversité exceptionnelle qui les entoure.

Ce projet d'ABC répond donc à plusieurs objectifs :

- **Améliorer les connaissances autour de la biodiversité dans les zones les plus urbanisées de la commune.**
- **Mesurer les enjeux biodiversité pour affiner les orientations stratégiques à l'échelle de la commune et structurer les priorités définies par la collectivité.**
- **Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux et habitants dans la prise en compte et la valorisation de la biodiversité sur leur territoire.**

L'ABC de la commune de Foix vise ainsi à enrichir la connaissance sur la biodiversité locale, mobiliser les habitants et renforcer la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action publique. L'ABC constituera un outil central pour mettre en œuvre les orientations issues des documents de planification territoriale en cours de révision (PLU intercommunal de l'Agglomération de Foix-Varilhes, PCAET et SCoT de la Vallée de l'Ariège) en fournissant

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

une cartographie fine des enjeux de biodiversité, directement mobilisable dans ces démarches. Il contribuera également à la structuration des priorités environnementales de la commune dans le cadre des projets inscrits au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'agglomération de Foix-Varilhes et au Contrat Territorial Occitanie (CTO) du PETR de l'Ariège.

L'ABC permettra à la commune de Foix de conforter dans son projet de territoire les enjeux de biodiversité en intégrant les habitants dans la démarche. Le contexte de changement climatique dans lequel nous nous trouvons oblige les villes à se transformer et à prendre en compte le vivant. Un projet tel que celui-ci permettra de mobiliser et de créer du lien social autour des enjeux de préservation de la biodiversité, afin que chacun puisse s'approprier l'environnement qui l'entoure et agir pour le préserver. Dans ce sens, la commune s'est attachée à explorer différents outils de sensibilisation et de mobilisation citoyenne en s'appuyant sur les Sciences Humaines et Sociales afin de toucher un public large et dit « non convaincu ». Ce projet nourrira des supports de communications et de découverte de la ville afin de faire valoir cette biodiversité et l'engagement de la commune dans sa préservation. Les actions alimenteront aussi des retours d'expériences autour des outils et méthodes de mobilisation utilisées afin de capitaliser ces expérimentations.

La prise en compte de la biodiversité au travers de la démarche de l'ABC permettra de faire un point de référence sur les espèces présentes sur le territoire communal, de mieux connaître leur écologie ainsi que sur les relations qu'elles entretiennent avec la gestion des espaces verts de la commune, et surtout de proposer des améliorations en termes de préservation et de restauration de la biodiversité. Ce projet permettra de travailler avec le service des espaces verts et d'élaborer avec eux des recommandations pour la gestion des différents espaces de la commune.

L'Atlas de la Biodiversité Communale de Foix s'inscrit dans une dynamique territoriale ambitieuse et durable. En plus de répondre aux besoins locaux en matière de connaissance naturaliste, il constitue un outil structurant pour guider les politiques d'aménagement, d'urbanisme et de transition écologique à l'échelle communale et intercommunale.

Ce projet préfigure une inscription plus large de la commune de Foix dans la future extension du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, prévue pour fin 2025. L'ABC constitue un levier de cohérence territoriale et de dialogue environnemental entre les différents niveaux de gouvernance.

En plus des productions finales obligatoires, ce projet d'ABC donnera lieu à différents documents de valorisation et capitalisation du projet :

- Une **charte de la végétalisation et de l'entretien des espaces privés et publics** à destination des agents techniques et des habitants.
- Un **livret ABC sur la faune et la flore** de la commune pouvant être distribué aux habitants ou aux visiteurs de la commune et / ou des panneaux d'informations.
- Des **retours d'expérience sur les méthodes et outils de sensibilisation** et de mobilisation citoyenne mis en œuvre.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

La gestion des paysages des pechs, arrière-plan du château

Des enjeux paysagers et environnementaux sur les pechs

La composante château de Foix du bien en série est mise en scène dans les paysages par trois éléments géographiques majeurs :

- **le socle rocheux du château lui-même,**
- **le pech de Foix à l'est,**
- **le pech Saint-Sauveur au nord-ouest.**

Ce socle géographique témoigne à la fois de la position de la fortification, en verrou de la vallée de l'Ariège, et de sa présentation actuelle et de sa monumentalité. L'enjeu majeur pour l'environnement immédiat du bien de préserver les pechs et le socle d'altérations par de nouvelles constructions est ainsi majeur.

Un enjeu directement lié est celui de la préservation de ces paysages, à la fois pour leur rôle d'arrière-plan du bien, mais également pour leur valeur environnementale majeure. Celle-ci est reconnue par plusieurs ZNIEFF et pour le Pech de Foix plus particulièrement par le site Natura 2000 des Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm (animation par l'ANA-CEN - Ariège).

Des facteurs d'influence ont été identifiés : le pastoralisme avec des troupeaux caprins divagants et un pâturage bovin non maîtrisé, la nécessité de réhabiliter les murets, d'entretenir le sentier existant et la forte attraction touristique liée au sentier d'interprétation notamment, les risques pour la sécurité des personnes, le manque de connaissance de la fréquentation, les pollutions dues aux visiteurs et visiteuses, les sentiers sauvages, les risques de feu liés aux bivouacs et feux non autorisés, les chiens divagants, l'absence d'eau contraignante pour la mise en place de pâturages, le retournement de pelouses par les sangliers, les dynamiques naturelles de la végétation et notamment la vitesse d'évolution de la fruticée et l'ourlification, le manque de connaissances mettant en péril certaines espèces méconnues, etc.

Plus spécifiquement sur le site Natura 2000, ont été ciblés la question de la fréquentation est liée à des pratiques sportives variées et très fréquentes, des gestions agricoles par les propriétaires peu adaptées aux enjeux environnementaux, une communication sur les bonnes pratiques à améliorer, la nécessité d'un travail sur un plan de fréquentation du site, la cartographie plus précise des habitats d'intérêt communautaire, des animations pour le public à prévoir, etc.

La gestion actuelle des pechs

Les objectifs à long terme des opérations sont principalement de maintenir l'état de conservation des habitats ouverts et d'optimiser la gestion conservatoire du site. Cette gestion fait l'objet d'une **Convention de partenariat de gestion pour la conservation des espaces naturels des Pechs de Foix** entre la commune de Foix, l'Office National des Forêts (ONF) et l'ANA - Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège.

Celle-ci identifie des enjeux environnementaux :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

- **Le Pech de Saint Sauveur est un coteau sec d'exposition globale sud-sud-ouest** avec une mosaïque de milieux secs originale, comprenant des falaises calcaires, aux éboulis thermophiles, en passant par les pelouses sèches remarquables. Le contexte topographique ainsi que le substrat calcaire favorisent un très fort drainage du sol permettant l'installation d'une faune et d'une flore très spécifique à ces conditions,



Le pech Saint-Sauveur depuis le château
Source : ANA-CEN Ariège

- **Les parcelles côté Pech de Foix sont composées également de pelouses sèches et de boisements thermophiles**. Elles sont orientées Sud-Ouest pour la parcelle sous le Col de Porte Pa (Moustières) et Nord-Est à Nord-Ouest pour les parcelles au-dessus de la Déchèterie (Les Martines). Elles accueillent des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales. Au niveau de la forêt communale, les habitats naturels suivants sont présents : pelouses calcaires sub-atlantique, fruticées à prunelliers et troènes et chênaies thermophiles.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE



Pech de Foix qui domine le château
Source : G. Duhamel

Mais également des enjeux associés :

- **La présence d'une population de Lézard ocellé**, qui a été historiquement à l'origine de la démarche de conventionnement,
- **La présence de populations d'insectes patrimoniaux,** notamment le cortège de papillons et autres pollinisateurs de milieux secs,
- **La présence de pelouses sèches** présentant une dynamique particulièrement lente, probablement liée aux conditions extrêmes du milieu,
- **La présence de milieux de falaise** dont la connaissance fine dans le département fait grandement défaut,
- **La situation géographique :** aux portes de Foix, sur un sentier de randonnée, ce site naturel exceptionnel offre la parfaite opportunité de sensibiliser la population locale à des enjeux de conservation de la biodiversité, tout en faisant connaître les acteurs de la conservation.

La gestion des pechs relèvent ainsi de deux types d'intervention, la première procède de ce conventionnement entre les propriétaires des parcelles, la commune et l'ANA-CEN pour leur gestion et la prise en compte de l'ensemble de ces enjeux de connaissance et de gestion. La seconde procède de l'acquisition progressive de parcelles pour une gestion directe. Ces deux modes d'approche permettent des interventions directes qui concourent à la valorisation paysagère des deux sites et à la prise en compte des enjeux environnementaux, comme par exemple la restauration de murets, le fauchage des terrasses en accompagnement du pâturage, la

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

sécurisation des pechs avec la pose de filets, l'arrachage des espèces envahissantes, …. Ces conventions et acquisitions ont vocation à s'étendre à l'avenir.

Le troisième volet, non lié à la convention citée, est celui de la reconnaissance dans les documents d'urbanisme de l'inconstructibilité de ces secteurs.

Bilan des actions réalisées ou en cours

L'intervention sur les deux pechs fait l'objet de plans de gestion qui sont aujourd'hui suivis et réactualisés au fur et à mesure de leur avancée. Pour le Pech Saint-Sauveur spécifiquement, le DOCOB du site Natura 2000 s'impose. Le bilan des actions réalisé en 2024 dans le cadre des plans de gestion a établi les éléments suivants :

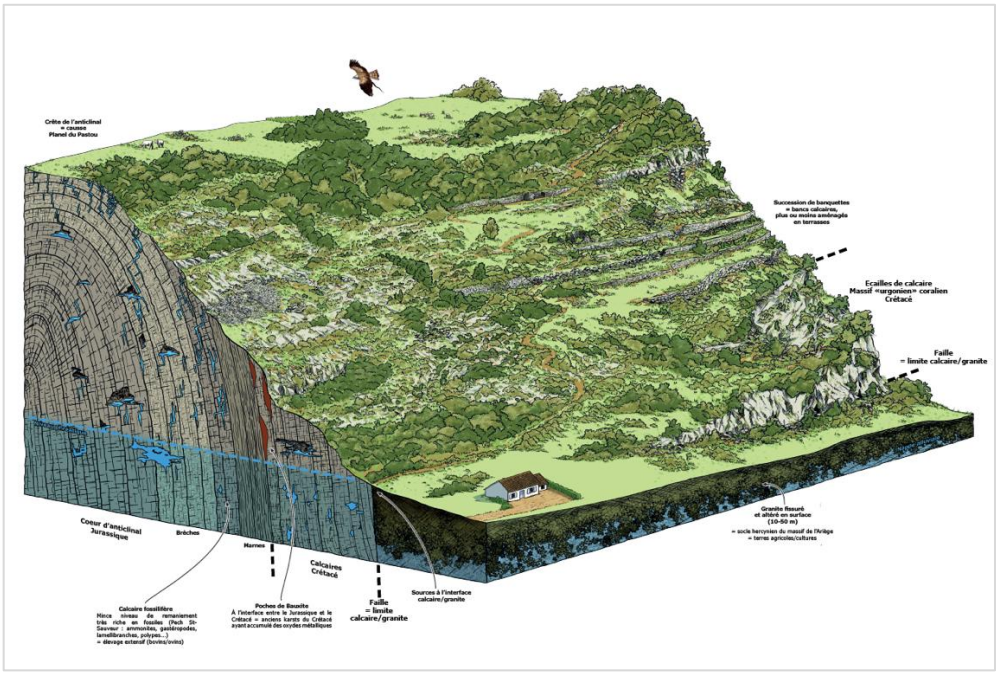
- **Pour le Pech Saint-Sauveur :**
  - actions réalisées :
    - inventaire des pollinisateurs,
    - suivi de l'état de conservation et de la dynamique de l'éco-complexe "pelouses et fructicées",
    - suivi des zones de présence du lézard ocellé,
    - réalisation des actions de sensibilisation aux enjeux du site auprès des usagers et du grand public,
  - actions en cours :
    - programme d'inventaire sur les milieux rocheux de la partie est-botanique, chauves-souris et oiseaux,
    - diagnostic écologique au sein des nouvelles parcelles conventionnées,
    - réalisation et mise en place de panneaux de sensibilisation,
    - plan de fréquentation et de canalisation du public,
    - suivi de la fréquentation,
    - réflexion sur la mise en œuvre d'un pâturage,
    - pérennisation de la convention de gestion.
  - actions non réalisées :
    - amélioration des équipements pastoraux sur l'extension du site,
    - tenir un cahier d'enregistrement des pratiques de gestion.

- **pour le Pech de Foix :**
  - actions réalisées :
    - animation foncière et acquisition,
    - accompagnement des travaux de sécurisation.
  - actions en cours :
    - diagnostic écologique,
    - cartographie des habitats et inventaires floristiques,
    - réalisation et mise en place de panneaux de sensibilisation,
    - plan de fréquentation et de canalisation du public,
    - suivi de la fréquentation,
    - réflexion sur la mise en œuvre d'un pâturage.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Un lien direct entre le château et les pechs à travers la médiation

Le château de Foix se fait le relai de la sensibilisation à la faune et à la flore des deux Pech en relayant les informations de l'ANACEN sur les visuels panoramiques installés en haut de la Tour Ronde du château. Un QR Code permet d'accéder aux pages ressources de l'ANACEN :
Des panneaux de sensibilisation se répondent des pechs vers le château, et vice-versa. Le travail mené s'appuie sur des panneaux existants, sur la Tour Ronde notamment, pour compléter l'information déjà donnée de contenus de médiation sur les pechs et la biodiversité qu'ils accueillent. Ce travail est mené avec les chargés de médiation du château. Le travail réciproque est mené sur les pechs eux-mêmes pour la pose de deux panneaux pédagogiques, l'un sur le Pech Saint-Sauveur et l'autre sur le Pech de Foix.



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



Panneaux qui se répondent entre les tours du château et le pech Saint-Sauveur
Source : ANA-CEN - Ariège

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



Point de vue depuis les remparts vers les Pyrénées et l'Andorre au-delà
Source : G. Duhamel

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

4. Gestion des flux touristiques et accueil du public

L'offre touristique de Foix

Les circuits découvertes de la ville de Foix

La ville de Foix est située au pied des Pyrénées. Cette petite préfecture riche en couleurs et en histoire propose à ses visiteurs une expérience originale au cœur d'un centre ancien préservé et convivial marqué par la proximité de la nature (passage de la rivière Ariège au centre-ville, vues dégagées sur les pechs et les sommets des Pyrénées, …). Elle se distingue par son riche patrimoine historique et son cadre naturel exceptionnel. Dominée par le château de Foix, la ville offre un aperçu fascinant de son passé médiéval.

Deux circuits touristiques permettent de découvrir les trésors de la ville :

- **Le circuit médiéval,** qui invite le visiteur à parcourir les rues les plus anciennes de la ville,
- **Le circuit de l'eau qui** suggère une balade au bord de la rivière Ariège, en se laissant guider par le cours d'eau, les visiteurs peuvent rejoindre le cœur de la partie ancienne de la ville de Foix.

Ces parcours permettent de découvrir des lieux emblématiques de la ville et d'admirer le château sous différents angles.

L'Abbatiale Saint-Volusien



Source : Foix Tourisme

L'abbatiale Saint-Volusien dont les bases est une église romane du XIIème siècle. Elle combine harmonieusement les styles roman et gothique méridional et demeure un lieu de vie animé, notamment par sa programmation culturelle. L'abbatiale est remarquable par la largeur de sa nef et son vaste chœur polygonal de 9 chapelles rectangulaires. Classée au monument historique depuis 1964, elle fait l'objet de nombreuses restaurations (façades, tableaux, retable du Sacré Cœur, orgue de tribune).

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



Source : Foix Tourisme, Studio Léon

Les maisons à colombages

L'urbanisme et l'architecture du centre-ville est marqué par un tissu médiéval dense et de nombreuses maisons à colombage.

Les Halles de Foix

La Halle Saint-Volusien et la Halle aux Grains sont des lieux de rendez-vous symboliques et de rencontres toujours conviviales. Le mardi et vendredi matin dès 8h, le marché des producteurs attire un public nombreux composé de locaux et touristes.

Les Terrasses du Pech

Elles offrent une vue imprenable sur la cité comtale et son château fort. Ces terrasses, autrefois cultivées, permettent de s'évader en pleine nature, à quelques encablures des rues médiévales. Le site est d'ailleurs classé Natura 2000 en raison de sa grande valeur en termes de biodiversité. Le sentier d'interprétation des Pechs de Foix et du Saint-Sauveur propose une découverte immersive d'un patrimoine naturel, historique et paysager exceptionnel. Ce parcours met en valeur une mosaïque de milieux secs d'influence méditerranéenne, abritant une biodiversité remarquable, dont des espèces rares de papillons, de reptiles et de plantes. Il traverse des paysages façonnés par des pratiques agricoles anciennes, comme les terrasses de culture, et révèle les traces d'un pastoralisme encore actif. Co-gérés par l'ANA-CEN Ariège, les Pechs constituent un site sentinelle du changement climatique, où sont menés des suivis scientifiques sur la faune, la flore et les pollinisateurs. Le sentier offre également des points de vue panoramiques sur le château de Foix, les falaises calcaires, et les vallées environnantes, tout en sensibilisant à la géologie karstique et aux enjeux de conservation. L'office de tourisme gère sa signalétique au titre des chemins de randonnée. Les terrasses permettent d'admirer le fruit issu

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

de la politique de réhabilitation des murets de pierres sèches mis en place par la direction patrimoniale départementale en association avec la fédération pastorale de l'Ariège.

Le Chemin des Bonshommes

Ce sentier de Grande Randonnée traverse, à la fois l'Ariège du côté français, en partant de Foix, et se termine à Berga en Catalogne dans la région du Berguedà. Ses 224 kilomètres de chemin traversent des paysages variés et permettent de découvrir l'histoire des cathares, appelés aussi bonshommes, qui ont fui l'inquisition en empruntant ce même chemin. Cette randonnée peut être parcourue dans son intégralité entre 10 et 13 jours, mais plusieurs options sont possibles en utilisant les transports en commun français ou catalans.



Halles de Foix
Source : Foix Tourisme, Charles Ripon

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Les sites touristiques à proximité

La Rivière Souterraine de Labouiche

La rivière souterraine de Labouiche, située à seulement 6 kilomètres au nord-ouest de Foix, est un site naturel exceptionnel qui captive les visiteurs par sa beauté et sa singularité. Découverte en 1908 par le Dr. Jules Dunac et explorée par Edouard-Alfred Martel, Labouiche se trouve être la rivière souterraine navigable la plus longue d'Europe. Le parcours de 1,5 km, à 60 m sous terre, permet de découvrir des galeries spectaculaires ornées de stalactites, stalagmites et autres formations géologiques. Les visiteurs montent à bord des barques de 12 personnes conduites par les guides qui partagent des anecdotes et des explications scientifiques sur les formations géologiques et l'histoire du site. La visite, d'une durée d'environ une heure, est accessible par deux entrées : une naturelle et une artificielle, cette dernière étant une impressionnante série d'escaliers en spirale.

Les Forges de Pyrène



Source : Foix Tourisme

Situées à Montgailhard, aux portes de Foix, les Forges de Pyrène offrent une immersion unique dans l'histoire et les traditions des Pyrénées du début du XXème siècle. Au cœur d'un parc de 5 hectares traversé par une rivière, ce site touristique invite les visiteurs à découvrir la vie rurale et artisanale d'antan à travers des ateliers vivants, des musées et des expériences immersives. Le village reconstitué comprend des bâtiments, maisons et ateliers fidèlement reproduits à l'identique qui proposent de parcourir les années 1900 au travers de découvertes variées : un espace scénographique immersif des "Âges de la vie", des ateliers participatifs permettant de comprendre

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

la vie d'autrefois sans oublier un musée des métiers avec une collection exceptionnelle de plus de 5000 outils. Plus particulièrement, la forge à martinet des Forges de Pyrène propriété du Département est un véritable trésor du patrimoine industriel, classée Monument Historique. La collection d'outil qui y est associée relève de l'appellation « Musée de France ». Datant du milieu du XVème siècle, elle illustre l'importance de l'activité métallurgique en Ariège. Elle permet aux visiteurs d'observer à la fois par l'usage de la forge et par un parcours muséographique récent (2021) de découvrir les techniques de forge traditionnelles, où le martinet, un outil emblématique, transforme le fer en outils de taillanderie.

Le château de Fiches

Le château de Fiches, situé à Verniolle en Ariège à 17km au nord de Foix, est une demeure historique qui témoigne de plusieurs siècles d'histoire et de patrimoine culturel. Ce château, dont les origines remontent au XVIème siècle, est particulièrement célèbre pour son bestiaire peint, une œuvre unique datant du début du XVIIème siècle. Ce bestiaire, qui s'étend sur les plafonds peints de la grande salle du premier étage, présente une collection fascinante d'animaux, incluant des lions, des éléphants, des chameaux, des singes et même une sirène, illustrant la richesse artistique de l'époque. Les façades et toitures du château, ainsi que l'escalier principal et les plafonds peints des salles principales, sont inscrits aux monuments historiques, soulignant l'importance patrimoniale du site. Le château abrite un herbier de la fin du XVIIIe siècle également protégé au titre des monuments historiques. Le domaine s'étend sur 50 hectares et offre un cadre paisible et authentique.

Le Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation

Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, situé à Varilhes, à 10km au Nord de Foix, est un lieu de mémoire et de médiation dédié à la transmission de l'histoire de la Résistance française et de la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce lieu propose des supports pédagogiques, organise des expositions temporaires, et présente au sein d'un parcours permanent des témoignages, des documents d'archives et des objets historiques. Les visiteurs peuvent découvrir les différentes facettes de la résistance en Ariège, les réseaux de résistants locaux, et les actions menées contre l'occupation nazie. Le centre met également en lumière les parcours de vie des déportés, à travers des récits poignants et des artefacts qui témoignent des horreurs vécues dans les camps de concentration.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Programmation culturelle

Tout au long de l'année, la ville de Foix se distingue par une programmation événementielle riche et diversifiée, qui participe à son rayonnement culturel et patrimonial. Ces manifestations, ancrées dans l'identité locale, contribuent à l'attractivité du territoire. Parmi les temps forts du calendrier fuxéen, plusieurs événements d'envergure rythment la vie de la cité comtale.

Trad'Estiu : Festival de Danses Occitanes

Créé en 2000 par un collectif de passionnés, le festival Trad'Estiu valorise le patrimoine culturel occitan à travers la danse et la musique. Véritable rendez-vous des amateurs de traditions populaires, cet événement soutient la transmission et le développement de la culture occitane en offrant un espace de rencontre et de partage autour des danses folkloriques.

Festival de Films et Débats "Résistances" – Juillet

Organisé chaque année en juillet, le Festival de Films et Débats "Résistances" est un événement majeur de la programmation culturelle fuxéenne. Il propose une sélection de films engagés et thématiques, accompagnés de débats et de rencontres avec des réalisateurs, auteurs et acteurs du changement. Ce rendez-vous unique encourage la réflexion et l'échange sur des sujets de société contemporains.

Jazz à Foix – Juillet

À la mi-juillet, la ville de Foix devient le théâtre du festival Jazz à Foix. Installé au sein de l'école primaire Lucien Goron, ce festival crée une atmosphère conviviale et immersive où concerts, expositions artistiques et moments de détente se succèdent. Lieu de rencontre entre artistes de renom et amateurs de jazz, cet événement s'impose comme un temps fort de l'été culturel fuxéen.

Ingénieuse Afrique – Août

Le festival Ingénieuse Afrique met à l'honneur la richesse et la diversité des cultures africaines à travers une programmation mêlant expositions, concerts, artisanat et gastronomie. Installé sur plusieurs sites emblématiques de la ville, cet événement offre aux visiteurs une immersion dans l'art et les traditions africaines, favorisant les échanges culturels et la découverte.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Foix Terre d'Histoire – Août

Portée par une dynamique associative, l'association Foix Terre d'Histoire propose un programme d'animations et de visites permettant une découverte immersive du patrimoine historique de la cité comtale. À travers des reconstitutions, des ateliers et des parcours guidés, cet événement met en lumière l'histoire médiévale et l'héritage architectural de Foix.

Grandes Fêtes de Foix – Septembre

Manifestation phare du calendrier festif, les Grandes Fêtes de Foix marquent chaque année la rentrée avec un programme riche en animations. La ville se transforme en un espace de célébration avec des attractions foraines, des spectacles et un feu d'artifice de grande renommée tiré depuis le château comtal, rassemblant un large public autour de moments de convivialité et de partage.

Foire de la Barguillère – Octobre

Rendez-vous incontournable du monde rural, la Foire de la Barguillère met en avant les savoir-faire agricoles et artisanaux de la région. Depuis plus de dix ans, cet événement fédère les acteurs agricoles du territoire autour d'une célébration des traditions et des produits locaux, contribuant à la valorisation du patrimoine agricole fuxéen. Cet événement est l'occasion de valoriser le patrimoine immatériel ariégeois.

L'Estive, Scène Nationale – Programmation annuelle

L'Estive, Scène Nationale de Foix et de l'Ariège, constitue un pôle culturel majeur offrant une programmation pluridisciplinaire de spectacles vivants, de cinéma d'art et d'essai, et de résidences artistiques. Véritable espace de diffusion et de création, elle joue un rôle essentiel dans le développement culturel du territoire et dans l'accompagnement des artistes à l'échelle locale et nationale.

Le chemin des Bonshommes – sentier de randonnées

Le chemin des Bonshommes (GR®107) entre Ariège et Berguedà (Catalogne), est un des sentiers transfrontaliers les plus connus des randonneurs. Axe économique du XIème siècle au XVIème siècle, il fut utilisé par les derniers Cathares s'exilant vers l'Espagne, fuyant les persécutions du royaume de France. Son départ se situe à Foix, il traverse les Pyrénées et se dirige vers le sud jusqu'à Berga, en Espagne. Le chemin des bonshommes GR®107, est, comme le Sentier Cathare, un GR incontournable et emblématique de la chaîne des Pyrénées et d'Occitanie. C'est à pied, à cheval, à VTT ou encore en compagnie d'un âne que l'on découvre les paysages du pays de Foix et des Pyrénées Cathares, de la haute-montagne et des larges vallées espagnoles, propices à la déconnexion.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Capacités d'hébergements

Le territoire de Foix Ariège Pyrénées dispose d'une capacité d'hébergement de 2 800 lits touristiques, répartis sur plusieurs typologies d'établissements. L'offre se compose de 8 hôtels (446 lits), 6 campings (1 754 lits), 109 meublés et gîtes (417 lits), 23 chambres d'hôtes (129 lits), 1 hébergement collectif (44 lits) et 4 hébergements insolites (10 lits). Cette diversité d'infrastructures permet d'accueillir différents profils de visiteurs, en proposant des solutions adaptées aux séjours de courte ou longue durée, ainsi qu'à une large gamme de prestations et de niveaux de confort. Des hôtels et hôtels restaurants 2 et 3 étoiles sont labellisés Hôtel Cosy, Label Accueil Vélo, Circuit de France Groupe Cités Hôtel Occitanie et Qualité Tourisme. Cinq campings sont répertoriés sur l'agglomération de Foix Varilhes dont deux en 4 étoiles et deux en 3 étoiles. Le label Qualité tourisme est associé à l'un d'entre eux.

Les études sur l'offre d'hébergement menée sur Foix en 2018 et sur le département en 2024 permettent de dégager les constats suivants.

Le centre-ville ne dispose pas ou peu d'offre en hôtellerie de charme et haut-de-gamme. Les établissements existants sont souvent vieillissants ou peu attractifs et l'hébergement de groupes, notamment pour l'accueil de séminaires est quasi inexistant.

Sur le plan commercial, l'offre locale souffre d'un manque de visibilité et de structuration. Peu d'établissements sont labellisés ou engagés dans des démarches de qualité, et la communication reste limitée. La concurrence des meublés touristiques, souvent mieux positionnés sur les plateformes collaboratives, accentue le déséquilibre, d'autant plus que certains logements touristiques sont détournés vers l'habitat résidentiel.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

La question du stationnement

Bilan du nombre de places de stationnement

Le centre-ville offre un total de 1692 places de stationnement. 573 places de stationnement sont payantes et disposent d'un contrôle par horodateurs. Ces places sont réparties sur 12 secteurs localisées entre deux et huit minutes à pied du site du Château. Le centre-ville dispose également d'une réserve de 882 places de stationnement gratuites situées entre deux et dix minutes à pied du site du château. On compte parmi celles-ci le parc de stationnement du champ de Mars, situé à environ 9 minutes à pied du château, qui dispose de 230 places et celui de la Vigne (à 9 minutes à pied également) qui dispose de 220 places.

La gestion actuelle du stationnement

En 2015, la municipalité a décidé de faire évoluer le dispositif de stationnement payant afin de faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville.

La demi-heure de stationnement gratuite a été mise en œuvre : la demi-heure de stationnement gratuite n'était appliquée que sur le parking de Villote et gendarmerie, elle a été étendue sur tous les parkings payants. Pour en bénéficier, les usagers doivent retirer un ticket à l'horodateur en ayant introduit le numéro d'immatriculation du véhicule. La demi-heure gratuite n'est possible qu'une seule fois par jour. A la suite de l'expérimentation du nouveau dispositif de stationnement, des comptages sur les parkings ont été réalisés. Les parkings gratuits sont saturés, il reste des places disponibles sur les parkings payants ce qui correspond à l'objectif recherché.

80 % des stationnements payants ont une durée de moins de 1 heure, le *turn over* est donc bien assuré.

Plusieurs ajustements ont été réalisés :

- **Simplification de l'affichage** d'accueil des horodateurs ;
- **Maintien de la demi-heure de stationnement gratuite** (très utilisée) ;
- **Extension de la durée du stationnement de 2 à 3 h sur tous les parkings payants ;**
- **Gratuité des parkings le samedi** (avantage pour les riverains qui n'ont pas à déplacer leur véhicule ou s'acquitter du stationnement et demande des commerçants) sauf sur l'anneau central de Villote afin de maintenir des places disponibles pour l'accès aux commerces de proximité (utilisation très importante de la demi-heure gratuite sur ce parking) ;
- **Installation emplacements arrêt–minute :** place Lazéma, rue du Rival (Saint Volusien), place Parmentier.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Les enjeux identifiés au regard des évolutions démographiques et touristiques

Les difficultés de stationnement dans le centre ancien sont liées à l'importance des flux « entrants/sortants » :

- **La morphologie du centre ancien** ne permet pas d'y créer des places de stationnement sur le domaine public, les garages ou parkings privés sont très peu présents, cette difficulté est un frein relevé à l'installation de nouveaux habitants dans le quartier ;
- Cette difficulté est accrue par **une saturation des parkings publics de proximité** due aux importants flux de circulation ;
- 5.400 personnes supplémentaires en journée du fait des **mobilités scolaires et professionnelles** ;
- 1.560 personnes quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu de travail quand **5.050 autres font le trajet inverse** ;
- 400 scolaires et étudiants quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu d'étude, quand **2.250 autres font le trajet inverse**.

De plus, des besoins en places de stationnement ont été identifiés en fonction de la programmation immobilière. En effet, la programmation immobilière du projet urbain prévoit le scénario suivant :

- prévision de croissance selon la médiane des précédents scénarios : **+ 0,68 % par an** ;
- **un minimun de 20 % de la production de logements sous forme de renouvellement urbain** ;
- **une diminution de la vacance de ¼** ;
- les besoins annuels en logements pour la commune de Foix sont estimés à **45 logements par an, soit un besoin de 270 place** ;
- **un développement de l'activité touristique,** à anticiper dans l'avenir en cas d'inscription au patrimoine mondial ;
- **une fréquentation du musée et du château attendue à la hausse** (20 000 à 30 000 visiteurs de plus par an)

Les conclusions de l'étude stationnement

La problématique du stationnement a fait l'objet d'une étude initiée en septembre 2019 qui s'est achevée en août 2021. Le diagnostic et les scénarios ont conduit à faire ressortir principalement un déficit de places de stationnement pour l'obtention d'un bon niveau de service. L'étude préconisait plusieurs actions et notamment le réaménagement du parking de la Vigne par **la création d'un parking en superstructure d'environ 200 places** pour répondre aux besoins et pallier la suppression de stationnements. Le diagnostic et les scénarios ont conduit à faire ressortir un déficit de places de stationnement pour l'obtention d'un bon niveau de service :

→ **actuellement :** déficit de 80 places en période estivale et les jours de marché
→ **dans les années à venir :**

- 140 places devant être supprimées par les aménagements de voirie et d'espaces publics dans le quartier prioritaire ;
- nouveaux besoins à satisfaire (accroissement de l'attractivité de la Ville, sortie de vacance de logements et augmentation du nombre de visiteurs au château, création future d'un cinéma 3 salles).

Le seul foncier disponible pour un tel équipement est **l'actuel parking de la Vigne**. Le quartier prioritaire dans son périmètre est également un quartier historique très dense, sa trame médiévale ne permet pas de dégager

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

une emprise foncière pour le stationnement. Au contraire, les différents aménagements visent à réduire le nombre de places de stationnement dans le quartier prioritaire pour le rendre plus qualitatif. Le nombre de places futures est estimé à 500 environ (220 places actuellement, soit une offre supplémentaire de 280 places au maximum) dans l'hypothèse la plus haute, l'étude complémentaire permettra de calibrer le nombre réel de places pouvant être créées du fait des contraintes de l'emprise foncière du parking de la Vigne.

Cet aménagement va permettre :

- De faciliter l'accès à la zone de stationnement principale de la ville (stationnement gratuit) pour les visiteurs, les habitants et les usagers de la ville – parking de périphérie immédiate du centre ancien ;
- De désenclaver les zones de stationnement ;
- De donner une meilleure lisibilité d'accès aux stationnements ;
- De délester le cœur de ville de véhicules encombrants tels que les camping-cars.
- D'utiliser le Parking de la Vigne comme parking principal pour organiser les mobilités douces à partir de ce lieu.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Les transports en commun

Le réseau de l'agglomération

Le diagnostic du Plan Global des Déplacements établi à l'échelle du SCoT avait mis en avant le faible usage du vélo, des transports en commun et de l'autopartage par manque d'offres. Cette situation entraîne plusieurs problématiques : difficultés de déplacement pour une partie de la population (précaires, jeunes, seniors), des externalités négatives sur l'environnement, une saturation du stationnement, notamment à Foix, des problèmes de santé, un manque d'attractivités des centres bourgs et des zones d'activités du territoire.

Le projet de l'agglo Foix-Varilhes suite à l'adoption de son projet de territoire « agglo 2026 » et suite à l'adoption par le Syndicat Mixte du Scot de la Vallée de l'Ariège de son Plan de mobilité simplifié (Plan Global des Déplacements) a été d'offrir un bouquet de solutions de mobilité pour les déplacements du quotidien. Cette offre a pour objectif d'enclencher un report modal et d'élargir à de nouveaux publics les pratiques alternatives à la voiture individuelle.

Le réseau L'Agglo-bus est en service depuis le 27 août 2022, exploité par Keolis Garonne pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes, couvrant 42 communes et environ 32 000 habitants. Il comprend 4 lignes régulières de bus et un service de transport à la demande (TAD) accessible depuis la majorité des communes du territoire. De nouvelles ouvertures de lignes sont en projet.

Le réseau assure des correspondances avec le **pôle d'échange multimodal SNCF de Foix** (TER, Intercités). Celui-ci est équipé de stationnements vélos, d'un dépose-minute, d'une accessibilité PMR et d'un parking gratuit végétalisé. Une **navette gratuite** permet de rejoindre la Halle aux grains. Un **cheminement piéton aménagé** permet également de rejoindre le centre-ville et le château.

Toutes les lignes régulières desservent le château de Foix via l'arrêt « Parvis », assurant un accès direct au château et au centre historique.

Les liens vers l'Andorre

Aujourd'hui, une liaison ferroviaire jusqu'à L'Hospitalet est possible. Des navettes depuis l'aéroport rejoignent également Andorre La Vieille. Les autres navettes organisées sont principalement privées et destinées à rejoindre le Pas de la Case.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Modalités d'accueil sur le site du château

La gestion du site du Château de Foix est confiée au SESTA (Service d'Exploitation des Sites Touristiques de l'Ariège). Ce service du Conseil Départemental de l'Ariège a été créé en 1997 pour gérer l'exploitation touristique de plusieurs sites majeurs du département, dont le Château de Foix. En tout, il gère 9 sites touristiques en Ariège : la grotte de Niaux, le Parc de la Préhistoire, le Palais des Évêques de Saint-Lizier et d'autres sites comme les grottes du Mas-d'Azil, de Bédeilhac et de la Vache mais aussi plus récemment Talcaneô, et Mountaneô. Le SESTA travaille en lien avec la direction de la Culture, du Sport, de l'Éducation et du Patrimoine pour la conservation, les expositions et les animations.

Pour le château de Foix, le SESTA assure :

- L'accueil du public et la billetterie,
- La valorisation et la médiation à travers la visite du château, du musée départemental et des ateliers immersifs (forge, taille de pierre, machines de guerre…),
- L'organisation d'expositions temporaires en coordination avec la Conservation départementale garante des contenus scientifiques.
- L'entretien quotidien du site

Depuis 2019, le réaménagement au pied de la motte castrale du bâtiment de l'ancien Palais des Gouverneurs a permis de requalifier l'accueil des visiteurs sur le site du château de Foix et d'y installer le musée départemental des Comtes de Foix.
Les importants travaux entrepris ont permis :

- L'aménagement de vastes espaces d'accueil et d'orientation du public incluant une billetterie et un espace boutique ;
- L'aménagement d'un espace muséographique immersif ;
- La création d'un espace d'exposition temporaire ;
- L'aménagement de salles pédagogiques destinées à l'accueil des scolaires.

Cette opération a permis d'élargir l'offre en combinant la visite du château à celle du musée attenant. Celui-ci a été conçu comme un musée de site offrant une meilleure compréhension du monument, de son histoire et de son environnement. L'espace d'exposition temporaire complète cette offre et permet de proposer des contenus renouvelés et d'ancrer le site du château dans l'actualité avec la mise en place d'expositions originales.

Les aménagements ont permis d'étendre les publics cibles avec une modernisation des contenus et la mise en place de dispositifs immersifs permettant de toucher un large public. Il a également permis de prolonger le temps de visite qui est passé de 1h30 à 4h00 en moyenne.

Le parcours de visite du musée se déploie sur trois niveaux et revient sur l'histoire des comtes de Foix, du comté, ainsi que les liens avec l'Andorre et l'Évêché d'Urgell. Chaque espace thématique combine objets issus des collections départementales ou prêtés par d'autres institutions (musées, communes, collections privées…) et dispositifs d'interprétation. L'accent est mis sur une scénographie immersive et accessible, qui rend le contenu à la fois clair, vivant et rigoureux.

Ce même équilibre entre immersion et précision du discours historique se retrouve dans la visite du château et de ses abords. Les espaces intérieurs et extérieurs (salle de banquet, salle de garnison, chambre, jardin des simples, etc.) sont aménagés de manière à évoquer la vie quotidienne au Moyen Âge. Des ateliers de médiation

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

– forge, taille de pierre, machines de guerre et de construction – sont proposés à différents moments de la journée. Ils sont animés par des médiateurs en costume, formés à la fois aux savoirs historiques et aux gestes techniques.
Cette double compétence leur permet d'interagir avec le public de manière concrète et crédible mais également d'assurer la sécurité (notamment vis à vis de l'utilisation des armes) et la maintenance ou la réparation des outils et des costumes. Les ateliers sont répartis sur le site et adaptés à la fréquentation selon la saison, ce qui permet de mieux gérer les flux.

Le lieu accorde une grande importance à l'immersion du visiteur. Les médiateurs sont en costume. Leurs vêtements sont confectionnés avec les tissus et les formes compatibles avec l'époque du XVe siècle. Un grand travail de veille historique est appliqué afin d'offrir les connaissances les plus ajustées à l'actualisation de l'histoire de cette époque et la mise en conformité des connaissances archéologiques du lieu. Tout ceci participe de l'immersion et est agrémenté par la présentation d'outils, d'armes, de machines à échelle réelle, confectionnés selon des procédés hérités du XVe siècle.

Une enquête réalisée par le cabinet TRACES TPI, auprès d'un panel de 2 436 visiteurs, a confirmé que ces objectifs ont été atteints : 98% des visiteurs recommanderaient la visite du site à leurs proches.

L'accueil se fait en plusieurs langues – anglais, espagnol – ce qui correspond aux profils des visiteurs étrangers les plus fréquents.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Gestion de la fréquentation

Bilan de la fréquentation

Le château de Foix est intimement lié à l'identité de la ville. Cependant, l'étude de fréquentation de 2022 montre que 9% seulement des séjours fixes sont motivés par la visite du château. En revanche, l'effet sur les haltes est plus équivoque avec 30% des étapes d'itinérances et 32% des haltes motivées par la visite du château. Les travaux engagés en 2019 ont apporté une augmentation significative de la fréquentation. Les données suivantes sont à considérer avec précaution car la période covid et les travaux récents ont entrainés des périodes de fermeture impactant la fréquentation.

LE CHÂTEAU DE FOIX	**2018**	**2019** *(Site fermé entre juillet et décembre)*	**2020** *(Période covid)*	**2021** *(Période covid)*	**2022** **(Année pleine)**	**2023** *(Château fermé pour travaux de novembre à décembre inclus)*	**2024** *(Château fermé pour travaux de janvier à juin inclus)*
Jours d'ouverture / an	244	153	170	166	300	270 +48 uniquement musée (travaux)	166 + 157 uniquement musée (travaux)
Nb de visiteurs	85 416	81 877	72 823	72 000	112 577	103 652	84 375

L'année 2022 permet de visualiser une année pleine avec un nombre de visiteurs de 112 577.

Mesures pour anticiper l'impact de la fréquentation

Aujourd'hui la fréquentation du bien se stabilise autour de 115 000 visiteurs/an. L'éventualité d'une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco peut laisser présager, sans certitude aucune, d'une hausse de 25%, soit 143750 visiteurs, si l'on se réfère aux effets de fréquentation post inscription constatés sur d'autres biens à proximité en Région Occitanie, telle que la Cité épiscopale d'Albi. Le temps d'attente en billetterie observé lors du pic de fréquentation estivale du mois d'août (maximum 6 min) montre que le seuil de saturation n'est pas atteint.

Le site est déjà calibré pour accueillir 150 000 visiteurs/an, et ne dépasserait pas le flux considéré comme maximal à la suite des hypothèses hautes faisant suite à l'inscription UNESCO. Par ailleurs, de nouveaux ateliers sont en cours d'étude : notamment une taverne médiévale. Cette activité améliorerait encore la répartition des points d'intérêt pour le public, et donc la répartition des flux. Afin de limiter l'affluence sur le site principal et d'inciter les visiteurs à découvrir le centre-ville, des bracelets sont remis pour leur permettre d'entrer et de sortir librement du site. Cela permet, en plus de désaturer le site et de fructifier les flux de visiteurs, de contribuer à valoriser le parcours marchand et les commerces du centre-ville.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Sur le site, l'augmentation du nombre d'ateliers, le projet d'aménagement d'une taverne et l'élargissement des horaires en juillet et aout mais aussi de la saison permettent d'envisager une augmentation de la fréquentation sans aucune pression néfaste pour la qualité de l'expérience du public et la conservation du bien.

Création de ressources éducatives pour sensibiliser les visiteurs à la protection du site

La qualité du discours culturel et scientifique, la formation des médiateurs ainsi que la prévalence de l'accompagnement des visiteurs à chaque étape de sa visite permet d'assurer une médiation de qualité et de sensibiliser le public aux enjeux de conservation et de préservation du site du château. Il est à noter que les visites de la ville proposées par l'Office de Tourisme abordent le tissu médiéval urbain, l'architecture médiévale et la place du château. Cette approche permet également de sensibiliser les visiteurs à la nécessité de préserver ce patrimoine.

L'association ANA-CEN Ariège joue un rôle actif dans la sensibilisation des habitants et des visiteurs à l'environnement dans le département, y compris dans les lieux patrimoniaux dont le château de Foix. L'association est notamment en charge de la gestion de plusieurs espaces naturels à proximité du château. Elle propose des actions de sensibilisation à la biodiversité locale, aux milieux naturels et aux enjeux écologiques, des sorties nature, ateliers, conférences et événements comme les "Apéros Nature", qui abordent des thèmes liés à la faune, la flore et les menaces environnementales. Il pourrait être intéressant de proposer des visites spécifiques sur l'enceinte du château permettant de sensibiliser le public au rôle environnemental des espaces du château et aux risques éventuels de la fréquentation.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Foix, « commune touristique » et « station touristique »

L'État prévoit deux niveaux de reconnaissance pour les communes développant une politique touristique d'excellence sur leur territoire :

- **la dénomination en « commune touristique »,** telle que régie par les articles L133-11 et L133-12 du Code du tourisme, est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans ;
- **le classement en « station de tourisme »,** tel que régi par les articles L133-13 à L133-16 du Code du tourisme, est attribué pour une durée de douze ans aux communes ayant préalablement obtenu la dénomination de commune touristique.

La commune touristique :

- Met en œuvre une politique de tourisme ;
- Offre des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente ;
- Bénéficie de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement.

La station de tourisme :

- Dispose d'une capacité d'hébergement diversifié et de qualité destinée à une population non permanente ;
- Met en place une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique ;
- Montre son excellence en matière d'offre et d'accueil touristique : haut niveau de prestations et d'activités, animations touristiques et culturelles, activités physiques et sportives ;
- Met en avant des ressources naturelles du site et du patrimoine ;
- Détient un office de tourisme classé ;
- Facilite l'accès et la circulation dans la commune touristique ;
- Dispose de commerces de proximité (services de restauration, commerces de bouche, un marché hebdomadaire, etc.).

L'arrêté du 16 juin 2023 a modifié les critères pour être classé en « station de tourisme » :

- **ajout des critères liés au développement durable du tourisme :** quatre catégories de critères ont été insérées, à savoir le développement des mobilités douces et durable, la sobriété énergétique, la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, et la mise en valeur des circuits courts et de l'économie circulaire ;
- modification du critère lié à la **présence d'une pharmacie** sur le territoire communal.

La demande de dénomination de « commune touristique » a été redéposée en juillet 2025 par la commune de Foix. La demande de classement en « station touristique » sera déposée à l'été 2025.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE



Le château dominé par le pech de Foix
Source : G. Duhamel

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

5. Développement économique et culturel

Rôle économique du château de Foix

L'étude menée par le bureau d'étude traces Tpi en 2022 permet de bien saisir le poids économique du château de Foix sur son territoire et plus largement sur la région Occitanie. Les retombées économiques y ont été comptabilisées pour la période 2018 à 2021.

Le poids économique (qui comptabilise le chiffre d'affaires généré par le château en direct et indirectement via les dépenses des visiteurs) y a été évalué à 22,7 M€. Les retombées économiques (injection de flux économiques extérieurs sur le territoire du fait de l'ouverture du château) ont été estimées à 20,3M€ pour la ville de Foix, 20,1 M€ pour la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, 16,7 M€ pour le département de l'Ariège et 12,1 M€ pour la région Occitanie.

L'impact économique (différentiel entre l'injection économique généré par le château et les dépenses hors périmètre pour réaliser l'activité) a été estimé à +7,6 M€ pour la ville de Foix +9,2 M€ pour la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, +11,2 M€ pour le département de l'Ariège et 9,8 M€ pour la région Occitanie.

L'ensemble des emplois équivalents temps pleins (ETP) générés par le château de Foix directs (accueil, billetterie, souvenirs) ou indirects (chantier, dépenses des visiteurs, domiciliation d'entreprises toutes confondues, est estimé à 149 ETP pour la période 2018 (chantier), 2019, 2020 et 2012. La création d'emplois est estimée pour cette même période à 92,5 ETP pour la ville de Foix, 93 ETP pour la communauté d'agglomération, 105,2 ETP pour le département de l'Ariège et 115 ETP pour la région.

Au total, ce sont près de 2 020 932 visites et 91 468 nuitées qui ont été générées sur la ville de Foix sur cette période pour le motif de la visite du château.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

Programmation événementielle en lien avec le château de Foix

La programmation événementielle de la ville et du château sont fortement influencées par la dimension patrimoniale. Le site du château participe à tous les événements nationaux ou européens comme les Journées Européennes du patrimoine (en septembre) ou la Nuit des musées (en mai).

Comme vu précédemment dans le domaine de la médiation, le SESTA, gestionnaire du site du château fait également preuve d'une grande attention dans le domaine événementiel, afin de proposer des événements qui soient à la fois ludiques et qui véhiculent une véracité historique et scientifique. Il propose par exemple des Murder Party, animations immersives où les participants, largement des locaux, enquêtent dans un contexte historique lié à l'histoire du château de Foix. La fréquence de ces soirées correspond à 3 moments de l'année, début, fin d'été et vacances d'automne. Le jeu se déroule le soir à partir de 20h avec une équipe encadrante de près de 15 personnes pour 90 joueurs. Les thématiques du jeu sont renouvelées chaque année.

Sur la période estivale, le site du château propose à un petit nombre de privilégiés, inscrits en ligne, de participer à un "Apéro chez Gaston". Cette soirée, organisée hors du temps d'ouverture au public, offre aux visiteurs une expérience unique. Autour de grandes tables de bois, nappées de lin brut, les convives s'installent pour déguster des mets inspirés de recettes médiévales : tartines de fromage affiné, pâtés rustiques, fruits secs et hypocras aux épices. L'atmosphère est conviviale, festive, et profondément enracinée dans l'histoire locale.

A la Toussaint, les Médiévales sont un rendez-vous prisé pour découvrir un château très animé de troupes en armure, d'artisans, de jeux, de mises en scènes théâtralisées, des troubadours entonnent des chants occitans, tandis que des jongleurs et conteurs animent la journée de leurs récits hauts en couleur. Cette animation permet de relancer la fréquentation à une période plus calme qui correspond à la fin de saison.

Des visites nocturnes accompagnées de récits sont proposées pour une 30 e de personnes sur le site du château.

Organisé par Foix Terre d'Histoire, le festival l'Autre Foix propose des spectacles historiques en plein air face au château depuis le théâtre de verdure de l'Espinet, des séances de cinéma en plein air, des tournois médiévaux et des animations culturelles.

Valorisation de l'identité locale

L'ensemble des actions de médiation décrites précédemment et les événements thématiques organisés sur le site du château ou à proximité contribuent à valoriser l'identité et le patrimoine immatériel local. Les reconstitutions médiévales, les visites guidées et les spectacles comme "L'Autre Foix" permettent de revivre l'histoire des comtes de Foix et de reconnecter les habitants et visiteurs à leur passé. Cela renforce le sentiment d'appartenance à une histoire commune. Les visites en occitan, les chants traditionnels, les balèti contribuent à préserver et diffuser la langue occitane et à valoriser les traditions populaires et les légendes locales. Elles contribuent en outre à intégrer des expressions culturelles propres à l'Ariège dans la programmation actuelle. Des événements comme les "Apéros chez Gaston" ou les ateliers médiévaux permettent une expérience sensorielle et participative du patrimoine mais également de valoriser les productions locales et des circuits courts. La grande majorité des mets servis lors de ces banquets sont produits et transformés sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE



Depuis le sud, les tours s'alignent
Source : G. Duhamel

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

6. Gouvernance et partenariats

Le système de gestion local

ÉTAT, mission permanente de la mise en œuvre de la convention de 1972
Système de gestion global (SGG)

COMMISSION LOCALE « CHÂTEAU DE FOIX ET ZONE TAMPON »
Co-présidée par la Présidente du département de l'Ariège et le Préfet de l'Ariège

MISSIONS
- *Définit les orientations stratégiques de la mise en œuvre du plan de gestion*
- *Coordonne les travaux liés à l'application du plan de gestion, au projet de préservation de la composante du Bien et à un développement raisonné du territoire*
- *Examine les projets susceptibles d'affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle*
- *Examine le programme d'actions de préservation et de mise en valeur initié par les parties prenantes de la gestion de la composante du Bien*

COMPOSITION
- Présidente du Conseil départemental de l'Ariège/ Préfet de l'Ariège
- Collectivités locales : représentants du Conseil départemental de l'Ariège, de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, de la Commune de Foix
- Services de l'État : Direction régionale des affaires Culturelles/ Conservation régionale des monuments historiques et Unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, Direction départementale des territoires.
- Directions et services des collectivités territoriales : du Conseil départemental de l'Ariège, de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, de la Commune de Foix

Réunion annuelle

PROPRIÉTAIRE DU CHÂTEAU
(CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIEGE)

MISSIONS
- *Accueille et gère les publics et les flux, anime le site dans le respect de l'intégrité de la composante du Bien*
- *Assure le suivi de la conservation de la composante en concertation avec les services de l'Etat compétent*
- *Applique le plan de gestion par des actions portées en propre*
- *Anime le plan de gestion et développe un réseau d'échanges en matière d'entretien, d'étude et de valorisation des sites et monuments*
- *Informe et sensibilise sur le Bien et sa gestion, et est garant de la qualité de la médiation et de la communication*
- *Favorise la concertation et la transversalité en mettant en place des groupes de travail thématiques*

COMPOSITION
Directions et services du Conseil départemental :
- Direction de la culture, du sport, de l'éducation et du patrimoine/ Conservation départementale
- Direction de l'attractivité de l'aménagement du territoire et de l'environnement /Service tourisme et Service d'exploitation des sites touristiques de l'Ariège
- Direction de la logistique des bâtiments et de l'aménagement numérique

Réunion bimestrielle

COMITÉ TECHNIQUE

MISSIONS
- *Coordonne et décline opérationnellement les orientations stratégiques*
- *Suit la mise en œuvre du plan de gestion*
- *Examine les projets susceptibles d'affecter la VUE et rend compte au COPIL*

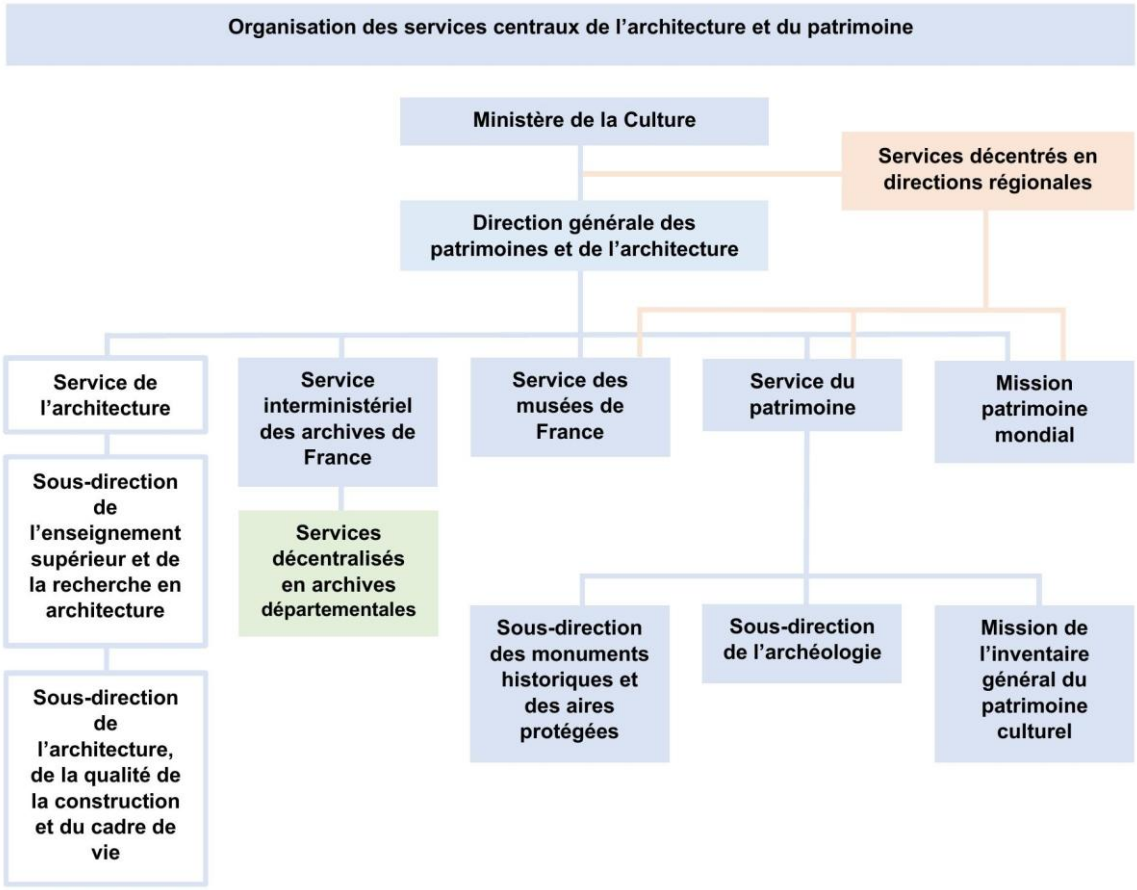
COMPOSITION
- Conseil départemental de l'Ariège/propriétaire et gestionnaire de la composante
- Direction régionale des affaires culturelles /Correspondant patrimoine mondial
- Conservation régionale des monuments historiques/Conservateur en charge de l'Ariège
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine/Architecte des bâtiments de France
- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement/Inspecteur des sites
- Direction départementale des territoires
- Service de l'urbanisme de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes
- Commune de Foix

Réunion semestrielle (ou sur demande du propriétaire en cas d'urgence)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

La gouvernance de la composante du bien Château de Foix sera assurée par une commission locale conduite par la Présidente du département de l'Ariège en tant que propriétaire du site et par le Préfet de l'Ariège, représentant de l'État à l'échelon départemental.
Une instance de suivi, composée des services du Département, réunie tous les deux mois, permettra d'assurer au mieux la vie du site (tant sur les questions d'accueil et de gestion des flux de public que d'animation et de conservation). Deux fois par an un comité technique composé des services de l'État déployé sur le territoire et des collectivités locales statuera sur les orientations générales.

Missions et organisation de la direction générale des patrimoines et de l'architecture



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

L'engagement de l'État et des collectivités territoriales dans la gestion du bien proposé

La mise en œuvre et le suivi de la convention de 1972 par la France

La convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par l'Unesco en 1972 a été ratifiée par la France en 1975. Les ministères, en charge de la culture et de la transition écologique sont responsables, pour l'État, de la mise en œuvre de la convention au niveau national en veillant à l'esprit de la convention et aux priorités du comité du patrimoine mondial de l'Unesco.

Dès 2011, des correspondants patrimoine mondial sont désignés au sein de chaque direction régionale des affaires culturelles (DRAC), placée sous l'autorité du préfet de Région (représentant de l'État en Région), afin de s'assurer de la bonne application des principes et obligations de la convention de 1972, d'organiser le suivi des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans chaque Région et de faciliter la circulation de l'information concernant les biens du patrimoine mondial. Une circulaire du 15 novembre 2023 du directeur général des patrimoines aux préfets de Région précise le rôle de l'État, de ses services déconcentrés et des correspondants patrimoine mondial pour la mise en œuvre de la convention et le suivi des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Cette circulaire précise également les modalités d'institution des commissions locales et des comités régionaux pour les biens du patrimoine mondial.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine introduit l'article L. 612-1 du code du patrimoine, affirmait déjà l'engagement de l'État et des collectivités territoriales dans la préservation des biens inscrits au patrimoine mondial. Elle identifie précisément les notions de zone tampon et de plan de gestion, deux outils essentiels pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Elle prévoit que le préfet porte à la connaissance de l'autorité compétente en matière de documents d'urbanisme les dispositions du plan de gestion du bien inscrit afin d'en assurer la protection et la mise en valeur.

Pour les biens culturels, au sein de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture :

- La mission du patrimoine mondial, placée sous l'autorité du directeur général, définit la stratégie nationale de la politique du patrimoine mondial et est le point focal pour l'Unesco. Elle évalue les candidatures, accompagne les dossiers de candidatures, coordonne à l'échelle nationale les rapports périodiques et les rapports sur l'état de conservation demandés par le comité du patrimoine mondial. Elle assure le secrétariat du comité français du patrimoine mondial (CFPM), instance de conseil, mis en place en 2004 par le ministère en charge de la culture et le ministère en charge de l'écologie. Ce comité réunit des experts de différentes disciplines, en présence de l'ambassadeur de France auprès de l'Unesco. Il a pour rôle de conseiller les deux ministres dans la sélection des candidatures à l'inscription, et plus largement sur la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial ;

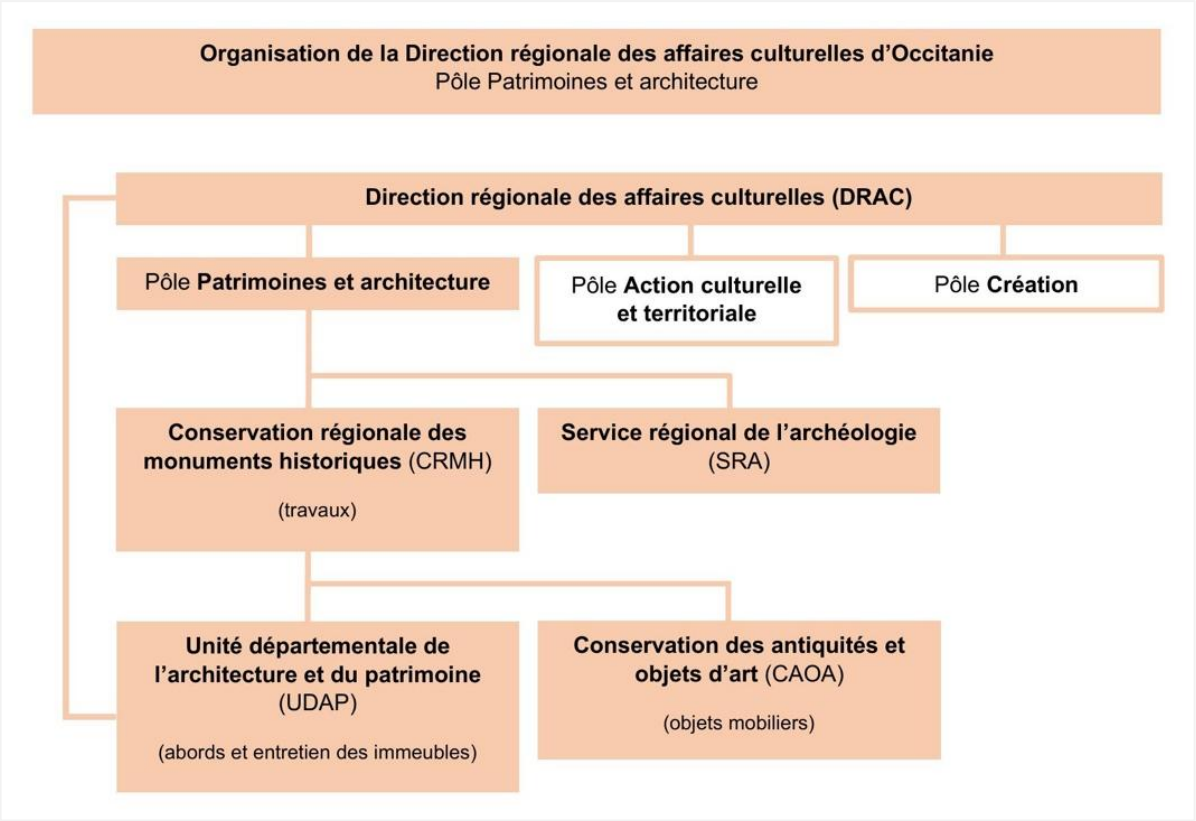
- Le service du patrimoine est chargé de la mise en œuvre des protections apportées aux biens inscrits, du suivi des projets susceptibles de porter atteinte à la VUE des biens ou de leur zone tampon, des propositions de création ou de modification des zones tampons ou de limites de biens.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

L'engagement des collectivités locales

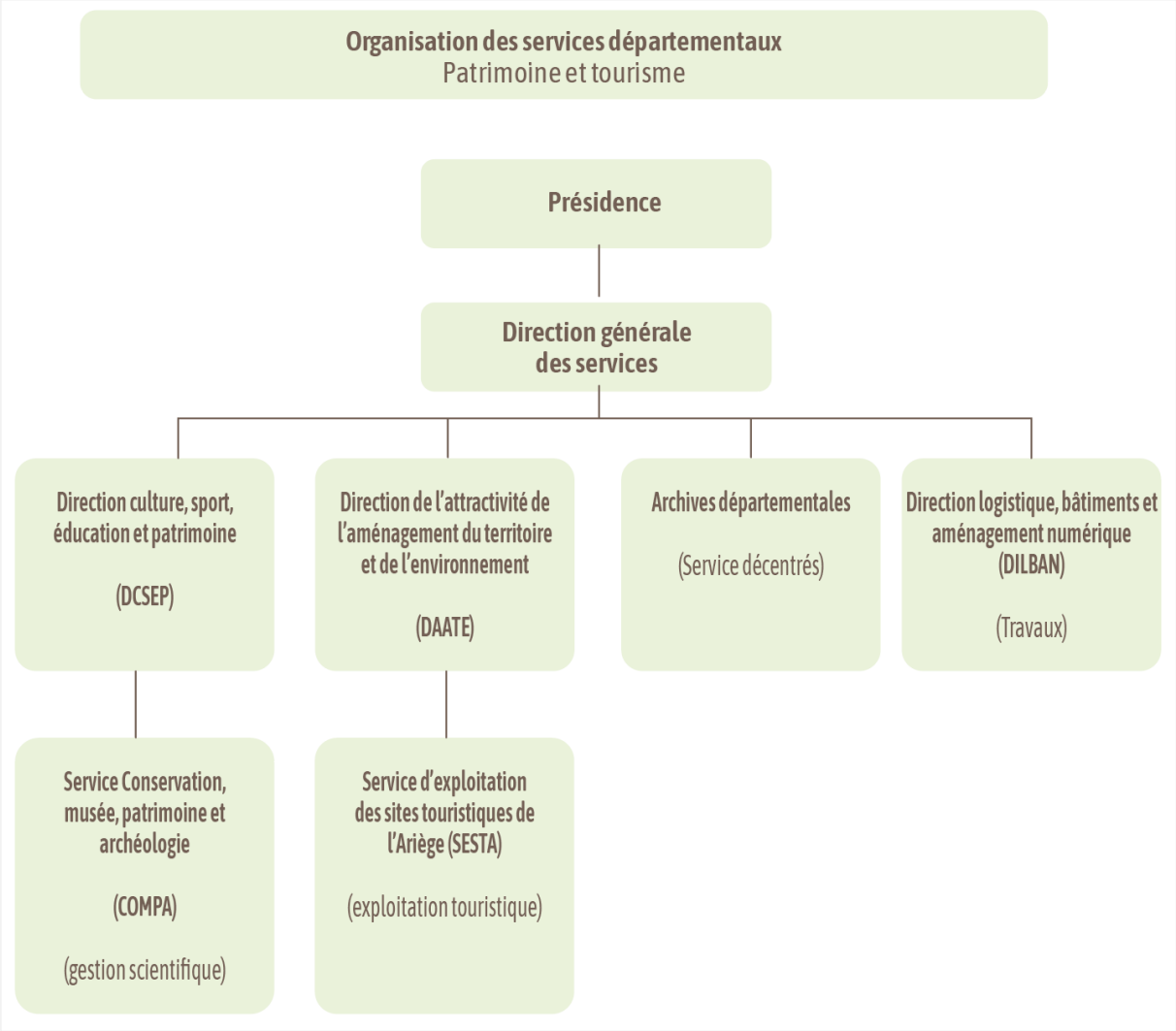
En application de ces dispositions, les collectivités concernées par le futur bien s'engagent à poursuivre ou adopter les mesures existantes ou à venir en matière de patrimoine, d'environnement et d'urbanisme, en s'assurant de leur cohérence avec les orientations de gestion du bien dans son unité, afin d'en préserver la valeur universelle exceptionnelle. En particulier, en application de l'article L. 612-1 du Code du patrimoine, à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU), le préfet doit porter à la connaissance de l'autorité compétente en la matière les dispositions de ce présent plan de gestion. À ce titre, le plan de gestion sera arrêté par le préfet de région.

Missions et organisation de la direction régionale des affaires culturelles (services patrimoine et architecture)



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Missions et organisation du Conseil départemental de l'Ariège (services patrimoine et tourisme)



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib



La découverte du château depuis les parcours historiques par le nord
Source : G. Duhamel

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE
webdelib

7. Les défis et ambitions pour le château de Foix au sein du bien sériel candidat

Les défis spécifiques identifiés pour le château de Foix

Dans le cadre de sa participation à la candidature du bien sériel à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, les gestionnaires de la composante Château de Foix ont listé des défis spécifiques auxquels le plan de gestion et son programme d'actions doivent répondre :

- **La protection du cadre paysager :** le château domine un paysage exceptionnel qu'il faut encadrer d'un point de vue patrimonial concernant le centre historique, et préserver de l'urbanisation et gérer au mieux pour tenir compte des enjeux environnementaux et du réchauffement climatique au-delà ;
- **La gestion des accès :** le site étant en hauteur, il faut réfléchir à des moyens d'accès respectueux de l'environnement et adaptés à toutes et tous ; il s'agit également de tenir compte des accroissements potentiels de la fréquentation touristique en offrant des mobilités plus adaptées et vertueuses pour l'environnement ;
- **Les événements culturels pour nourrir l'appropriation et la transmission de la valeur universelle exceptionnelle :** il est essentiel de valoriser les activités existantes qui respectent à la fois l'authenticité patrimoniale du site et son environnement naturel ;
- **L'implication locale des habitantes et habitants, des jeunes et des scolaires notamment, dans la candidature UNESCO :** il s'agit de s'assurer que les fuxéens et fuxéennes se sentent partie prenante du projet pour en garantir la durabilité et la transmission.

Ces défis trouvent pour partie réponse dans les actions qui ont été définies dans le programme d'actions pour la composante.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

La philosophie des actions définies dans le programme d'actions pour la composante

Les ateliers qui se sont tenus en juin 2025 ont été organisés au regard des trois lignes directrices définies à l'échelle globale, lignes directrices qui se déclinent ensuite en programmes qui posent les objectifs de préservation et de transmission de la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel.

Ils ont réuni des représentants et représentantes de l'ensemble des institutions et partenaires qui seront associés à la gestion de la composante et impliqués dans la mise en œuvre du programme d'actions.

Les lignes directrices et les programmes

LIGNE DIRECTRICE 1
Mise en œuvre des programmes et des actions pertinentes du point de vue scientifique et technique, afin de garantir, dans le long terme et la durabilité, la conservation, restauration et maintien de tous les éléments constitutifs de la série et la préservation de la VUE du bien.

- **Programme 1 :** Préservation et conservation des 12 éléments de la série et de la VUE du bien
- **Programme 2 :** Préservation de la qualité des abords des 12 éléments de la série
- **Programme 3 :** Réduction des risques liés aux catastrophes
- **Programme 4 :** Réduction des risques liés à la fréquentation et aux évènements

LIGNE DIRECTRICE 2
Assurer la promotion et la diffusion du Bien en série et de ses valeurs ainsi que son accessibilité la plus adaptée et la plus large possible, dans le respect de la nature intrinsèque de chaque élément.

- **Programme 1 :** Amélioration de l'accessibilité, de la mobilité et des parcours de découverte
- **Programme 2 :** Mise en cohérence de la communication et de la promotion sur le bien et la VUE
- **Programme 3 :** Formation et sensibilisation continue visant tous les organismes et structures éducatives, touristiques et culturelles, publiques et privées, impliqués dans la promotion et la diffusion du bien sériel
- **Programme 4 :** Harmonisation et qualification de l'offre touristique en lien avec la VUE

LIGNE DIRECTRICE 3
Promouvoir la redécouverte et la réappropriation du Bien en série transnational, par les communautés des territoires concernés, veillant à impliquer les nouvelles générations.

- **Programme 1 :** Mise en place d'une stratégie d'implication des nouvelles générations
- **Programme 2 :** Interprétation et transmission de la VUE
- **Programme 3 :** Intégration des populations locales dans les processus d'appropriation du bien sériel

Les actions définies sont organisées au regard de cette trame.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 009-220900013-20260427-2026_CP_160-DE

Les attendus quant à la candidature du bien sériel

L'organisation de trois ateliers en juin 2025 a permis de recueillir les attentes, les besoins et les préoccupations exprimés par l'ensemble des acteurs, partenaires et membres du conseil citoyen présents, à propos de la candidature. Ces échanges ont constitué une base essentielle pour la co-construction du programme d'actions, conçu précisément pour répondre aux enjeux identifiés et aux aspirations formulées collectivement.

A l'échelle du bien sériel :

- **La candidature doit être le levier d'une relation avec l'Andorre et l'Espagne et affirmer des liens culturels et historiques,** au-delà des liens économiques qui sont, eux, actifs et bien connus ;
- **La candidature est l'opportunité de révéler la richesse patrimoniale et historique des liens entre la France, l'Andorre et l'Espagne**. Celle-ci s'incarne dans les éléments portés par la valeur universelle exceptionnelle définie, mais également par quantité d'autres patrimoines, notamment immatériels, qui pourraient être ainsi valorisés : identité linguistique, chemins de transhumance, route du fer, savoir-faire locaux, gastronomie… ;
- **La candidature doit être assimilée et portée par les jeunes générations,** notamment les scolaires. Ils doivent en devenir les ambassadeurs et ce sont eux qui pourront à l'avenir faire vivre et animer le bien inscrit ;
- **La candidature est l'opportunité d'une meilleure connaissance scientifique** des composantes et de la diffusion des connaissances déjà acquises, parfois peu connues du grand public. Elle doit associer les chercheurs et chercheuses, les universités présentes sur le territoire, les associations d'érudits, ...

A l'échelle du château de Foix :

- **La candidature est l'opportunité d'une visibilité accrue pour l'ensemble du Département de l'Ariège et de ses sites patrimoniaux et naturels. Celle-ci peut s'accompagner d'une attractivité accrue qui doit être anticipée pour éviter les écueils d'autres sites touristiques** qui perdent peu à peu leur vocation de lieu de vie au quotidien et à l'année. Cette attention devra être mise en œuvre dans le cadre du travail sur la politique du logement, de l'hébergement touristique, des mobilités quotidiennes et touristiques, du stationnement, etc. ;
- **La candidature est l'occasion d'une approche d'excellence sur la planification urbaine et la qualité architecturale, urbaine et paysagère** pour la commune de Foix. Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables du centre historique en témoigne. Cette démarche doit maintenant être tenue à l'échelle de la ville et de ses paysages dans le cadre des documents de planification ;
- **La candidature est l'occasion d'un travail collégial et d'une planification** élaborée collectivement autour de la conservation, la mise en valeur et la gestion du château de Foix et de son environnement immédiat. Le territoire d'engagement pour la candidature pourra, de plus, aller chercher d'autres partenaires à associer à la démarche ;
- **La candidature est l'occasion de se projeter sur les conséquences locales du changement climatique** afin de construire une connaissance de ses impacts et de mettre en œuvre les mesures d'adaptation ou de conservation adaptées ;
- **La candidature est l'occasion de réaffirmer l'importance du château de Foix comme lieu structurant du pouvoir dans l'histoire pyrénéenne et notamment dans l'élaboration de ce système politique et juridique de premier plan dont l'équilibre de force a permis le maintien jusqu'à nos jours.** Elle doit être portée à l'échelle locale, en associant pleinement la population au projet, afin de valoriser l'ancrage territorial du site et son rôle dans la construction d'un socle politico-juridique autonome.